

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Le dialogue s'impose

LES FORESTIERS doivent apprendre à mieux communiquer et à parler davantage. Cela ne signifie pas multiplier les réunions internationales (ce serait peut-être mieux si elles étaient moins nombreuses), mais qu'il faut dialoguer avec les communautés afin de bien comprendre ce qui les préoccupe.

Dans la présente édition d'AFT nous explorons le nouveau concept de restauration de paysages forestiers (RPF). Il ne s'agit pas simplement des techniques qui ont fait leur preuve dans une pépinière ou à l'échelle des plantations mais plutôt, et surtout, des rôles, droits et responsabilités des parties prenantes, et de savoir comment ceux-ci peuvent être mis en évidence et pris en considération par des initiatives de restauration. Le seul moyen d'y parvenir c'est de s'entretenir tête à tête avec les intéressés afin de leur donner l'occasion d'influer sur les décisions et d'en tirer parti. Kusumanto (page 9) précise, par exemple, que la RPF devrait être mise en oeuvre en procédant à un apprentissage par l'action ou une approche adaptative de la gestion, grâce auxquelles les parties prenantes planifient, exécutent et évaluent les activités de restauration, en collaboration, systématiquement et délibérément. Gilmour (page 7) décrit cette approche comme un mécanisme d'apprentissage par l'expérience bien adapté aux situations présentant beaucoup d'incertitude.

Théoriquement, c'est parfait; mais est-ce possible? Sans doute, suggère l'expérience d'Iwokrama au Guyana, bien qu'il ne s'agisse pas précisément d'une RPF: Olav Bakken Jensen y a évalué un projet de l'OIBT qui a contribué à la mise en valeur de la forêt d'Iwokrama (page 16). Il rapporte d'une part, que cette initiative a permis à la population des communautés indigènes de s'organiser et de "parler d'une seule voix" sur des questions liées à la gestion des forêts et, d'autre part, qu'elle a été largement favorisée par le Parlement du Guyana lorsque celui-ci a passé des lois novatrices visant le respect des droits des autochtones d'utiliser la



A l'intérieur ▶ **restauration forestière** ▶
abattages et faune ▶ **obstacles au commerce ...**

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Restaurer les paysages forestiers	3
A la recherche d'un équilibre entre restauration et développement	4
Adaptation au changement	7
Qui sont les intéressés?	9
La vie reprend après les abattages	12
Iwokrama et son plan d'AFD	16
Les barrières à franchir	18
L'OIBT insiste de nouveau sur le respect des lois forestières	21

Rubriques

Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	27
Courrier des lecteurs	28
Au tableau d'affichage	29
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunnington
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AF et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AF est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 13.300 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Guerrier Orang Ulu (Sarawak, Malaisie) en costume traditionnel. Photo: Martin Puddy/Getty Images

forêt, accompagnées d'un important processus consultatif et de formation participative. Selon Jensen, des relations harmonieuses se sont développées entre les communautés et l'initiative d'Iwokrama. Il est donc optimiste quant à l'avenir de la gestion forestière dans ce cas.

Une autre approche participative semble produire des résultats satisfaisants pour la communauté de Ngata Toro qui occupe une enclave dans le Parc national de Lore Lindu en Indonésie. Helmi (page 32) rapporte qu'avec une aide de l'extérieur, cette communauté a documenté ses connaissances locales, ses lois coutumières et ses traditions et qu'elle a établi une carte de ses interactions avec l'environnement. Cette information a été utilisée dans le cadre d'un processus de planification participative à la gestion à long terme des parties de son territoire qui enjambent les frontières du parc.

Le dialogue est indispensable mais, tôt ou tard, il doit être étayé par des résultats concrets. Jensen fait observer que, dans l'expérience d'Iwokrama, l'exploitation forestière doit encore effectivement se matérialiser: le dialogue et la planification durent depuis des années mais le système n'a pas été entièrement mis à l'essai. Sans rétributions financières, il est fort possible que certaines parties prenantes seront désenchantées, auront suffisamment entendu parler, et seront prêtes à s'engager sur d'autres voies de développement économique et à trouver d'autres manières de résoudre leurs conflits. Maginnis et Jackson (page 4) mettent l'accent sur la nécessité non seulement de parler des avantages aux parties prenantes, mais aussi de les procurer. Les promoteurs affirment que la RPF peut engendrer la croissance économique locale et la sécurité de l'environnement, et aider à réduire la pauvreté; ils devront le prouver chaque fois qu'ils présenteront ce concept à une communauté.

Et il ne s'agit pas simplement de rétributions financières immédiates non plus. Un des plus importants résultats des systèmes mis en place par la communauté de Ngata Toro et à Iwokrama a été la reconnaissance officielle des terres communautaires traditionnelles et l'octroi de l'accès à ces terres. Résoudre les questions liées aux droits fonciers représente probablement la démarche la plus importante entre toutes pour produire de meilleurs résultats en faveur des forêts et des parties prenantes. Les forestiers du monde entier et ceux qui élaborent les politiques forestières commencent à s'en rendre compte, ce qui prouve qu'écouter est aussi important que parler.

Maginnis et Jackson suggèrent que les praticiens devraient même jouer un rôle anticipatif dans l'élaboration des politiques, parce qu'ils savent non seulement ce qui produit des résultats et ce qui n'en produit pas, mais aussi comment les politiques peuvent contraindre ou faciliter. En fait, on ne voit pas pourquoi la profession forestière, avec tous les problèmes qu'elle doit résoudre, ne pourrait pas devenir un leader dans la découverte de solutions créatives en matière de résolution de conflits, d'atténuation de la pauvreté et de perte d'identité culturelle. Les articles de la présente édition donnent à penser que nous faisons quelques progrès à cet égard, mais les cas de succès sont encore trop peu nombreux.

La tâche est infinie. De toute la biodiversité de la planète, l'espèce humaine est de loin la plus complexe. L'orang-outan peut éprouver du chagrin, le chimpanzé peut tromper ses amis et les dauphins sont parfois des farceurs, mais aucune espèce ne peut égaler l'ampleur de nos émotions, le niveau de nos aspirations ou la complexité de nos sociétés. Les outils du forestier sont encore trop primitifs; nous avons beaucoup à faire pour améliorer nos compétences dans des domaines comme la résolution de conflits, l'apprentissage par l'action, la gestion adaptative, la planification participative et l'élaboration de politiques— parce que nous voulons traiter avec des parties prenantes, et non des lanceurs de pique.

Alastair Sarre

Restaurer les paysages forestiers

Un partenariat d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales préconise la restauration forestière à l'échelle du paysage

L'EXPRESSION "restauration du paysage forestier (RPF)" a été utilisée pour la première fois en 2001 par un groupe d'experts en restauration des forêts réunis à Ségovie (Espagne). Ils l'ont définie comme étant:

un processus visant à rétablir l'intégrité écologique et améliorer le bien-être des populations humaines dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés.

Récemment, l'OIBT a coordonné la production d'un ouvrage intitulé *Restoring Forest landscapes* pour élucider la théorie et la pratique de la RPF. Cet ouvrage s'inspire des idées et des besoins expliqués par des praticiens de la restauration des forêts tropicales et représente le fruit d'une étroite collaboration entre un certain nombre d'institutions (notamment l'OIBT, l'UICN, la Commission forestière de Grande-Bretagne, WWF International, Intercooperation, CIFOR et l'université du Queensland), oeuvrant sous les auspices du Partenariat mondial pour la restauration du paysage forestier. Cet ouvrage s'appuie également sur les *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, qui ont été publiées par l'OIBT en collaboration avec la FAO, Intercooperation, l'UICN et WWF International en 2002.

Dans la présente édition d'*AFT*, nous résumons quelques passages extraits de ce livre, qui peut être commandé à l'OIBT (voir l'adresse à la page 2).

Qu'est-ce que la RPF?

Bien que le cadre conceptuel général de la RPF soit nouveau, pratiquement tous les principes et toutes les techniques qui le sous-tendent existent depuis un certain temps et sont bien connus de beaucoup de forestiers. Essentiellement, la RPF est une approche visant à gérer les rapports dynamiques et souvent complexes qui se manifestent dans un paysage entre populations, ressources naturelles et utilisation des terres. Elle se sert d'approches fondées sur la collaboration pour harmoniser les nombreuses décisions que prennent les différents acteurs au sujet de l'utilisation des terres en vue de restaurer l'intégrité écologique et de favoriser le développement des communautés locales et des économies nationales.

La RPF diffère en plusieurs points des approches classiques de la restauration:

- **elle envisage la situation à l'échelle du paysage:** cela ne signifie pas que chaque initiative de RPF doit être de grande échelle ou coûter cher mais plutôt que les décisions prises pour restaurer un site doivent être adaptées aux objectifs à l'échelle du paysage et tenir compte des impacts probables à l'échelle du paysage;
- **elle adopte une approche 'double-filtre':** c'est-à-dire que les activités de restauration doivent améliorer à la fois l'intégrité écologique et le bien-être des populations humaines à l'échelle du paysage (voir l'article de la page 4);
- **c'est un processus de collaboration** faisant intervenir un large éventail de groupes d'acteurs qui prennent collectivement des décisions sur les options de restauration les plus appropriées du point de vue technique et les plus acceptables du point de vue socio-économique (voir l'article de la page 9);
- **elle ne vise pas forcément à rétablir les paysages forestiers dans leur état originel** mais c'est plutôt une approche tournée vers l'avenir qui vise à renforcer la résistance des paysages forestiers tout en gardant à l'échelle du paysage la possibilité d'autres options futures permettant d'optimiser la fourniture des biens et des services que procurent les forêts; et



En bonnes mains: cet enfant tient un semis de 'sangre de grado' qui sera utilisé pour la restauration de terres forestières dégradées dans la communauté d'Ashaninka en Amazonie péruvienne (Projet OIBT PD 19/98 Rev.1 (F)). Photo: R. Guevara/ITTO

- **elle peut être appliquée non seulement aux forêts primaires** mais également à des forêts secondaires et dégradées ainsi qu'à des terres déboisées.

Les activités spécifiques de toute initiative de RPF peuvent comporter une ou plusieurs des suivantes:

- réhabilitation et gestion des forêts primaires dégradées;
- gestion des forêts secondaires;
- restauration des fonctions liées aux forêts primaires dans des espaces forestiers dégradés;
- promotion de la régénération naturelle sur des terres dégradées et dans des sites agricoles marginaux;
- restauration écologique;
- plantations et forêts plantées; et
- agroforesterie et autres types de plantation d'arbres à la ferme.

Ce livre se compose d'une série de chapitres sur les principes et les techniques essentiels de la RPF. Ces chapitres, dont la lecture est recommandée, servent à combler l'écart entre d'une part les orientations données par les directives de l'OIBT et, d'autre part les guides de terrain relatifs à des contextes spécifiques à élaborer à la suite d'ateliers nationaux sur la RPF qui auront lieu en 2005 et 2006.

Pour en savoir plus au sujet de ces ateliers, contacter M. Emmanuel Ze Meka, Secrétaire de l'OIBT; rjm@itto.or.jp

A la recherche d'un équilibre entre restauration et développement

La RPF est un outil visant à garantir que la restauration des forêts complète le développement à l'échelle du paysage

par **Stewart Maginnis**
et
William Jackson

UICN
Gland, Suisse



Tout y est: un paysage 'classique' de forêts (RPL Lao).
Photo: © Stuart Chape

LE DÉBOISEMENT et la dégradation des forêts ont modifié de nombreux paysages de forêt tropicale du monde, à un degré tel qu'il ne reste que tout au plus 42% de la couverture forestière (soit 18% de ce qu'elle était à l'origine) dans de grandes régions contiguës des tropiques. Au moins 830 millions d'hectares de forêt tropicale se bornent à des massifs fragmentés, dont quelque 500 millions d'hectares sont des forêts tropicales primaires ou secondaires dégradées.

Il est rare que les réponses traditionnelles à la fragmentation et à la dégradation des ressources forestières puissent à elles seules restaurer la gamme complète des biens et des services que procure la forêt et dont la société a besoin.

Viennent s'ajouter à cette vaste superficie de forêts tropicales fragmentées, 350 millions d'hectares d'anciennes terres forestières qui ne peuvent plus être considérées comme des forêts à cause de leur état de dévastation par des incendies, le défrichement et les pratiques d'exploitation destructives. Ces secteurs demeurent souvent dans un état de succession arrêlée du fait que les conditions ne permettent pas de soutenir la régénération de forêts secondaires ou la conversion à d'autres utilisations productives. Il leur manque presque toutes les caractéristiques propres aux forêts (structure, fonctions, productivité, composition) et ils constituent la plupart des paysages forestiers dégradés. Il existe en plus 400 millions d'hectares de terres agricoles productives où l'on trouve encore une composante importante d'arbres.

1: Une optique paysagère permet d'améliorer la gestion au niveau du site: deux études de cas

Les premières tentatives de reboisement à grande échelle dans la zone de Khao Kho au centre de la Thaïlande se sont heurtées à la violente opposition des familles sans terre qui ont souvent eu recours à des incendies criminels pour empêcher la création de plantations. Le conflit a été résolu en étudiant les problèmes qui se posaient à l'échelle du paysage, en faisant participer les habitants de la localité au projet, en réaffectant à l'agriculture environ 500 hectares destinés au reboisement et en redéfinissant le mélange des espèces et les emplacements à planter afin de répondre aux besoins locaux et de relever les défis d'ordre technique (Marghescu 2001).

Les gestionnaires de plantations de palmiers à huile en bordure du fleuve Kinabatangan au Sabah (Malaisie) avaient observé que dans certaines zones de leur domaine, les inondations régulières les empêchaient d'obtenir une récolte d'huile de palme. En collaboration avec le WWF et les collectivités locales, plusieurs gestionnaires ont encouragé la régénération des forêts secondaires et plantées dans les zones en question, offrant ainsi un surcroît de protection au reste du domaine tout en réduisant aussi le ruissellement d'engrais et de pesticides vers le fleuve, en élargissant les habitats des espèces et en améliorant la connectivité au niveau du paysage au profit d'espèces menacées comme l'orang-outan et l'éléphant des forêts, et en optimisant la productivité des zones inondées (WWF 2002).



En évolution: un paysage de 'forêts secondaires' (Viet Nam).
Photo: © Stewart Maginnis

Bien que la fragmentation, la modification et la dégradation des forêts aient façonné de si nombreuses forêts tropicales de la planète, beaucoup de stratégies forestières nationales tendent encore à se focaliser sur les moyens qui permettent de mieux gérer et protéger les forêts intactes. Et, même lorsque les programmes forestiers et les stratégies nationales privilégient la restauration, ils tendent à concentrer leurs activités de restauration sur la création de plantations industrielles de bois rond. La restauration du paysage forestier repose de plus en plus sur la prise de conscience du fait qu'à elles seules de telles stratégies ne suffisent pas à garantir à plus long terme un domaine forestier sain, productif et biologiquement riche.

Qu'a-t-on oublié jusqu'à présent?

Il est rare que les réponses traditionnelles à la fragmentation et à la dégradation des ressources forestières puissent à elles seules restaurer la gamme complète des biens et des services que procure la forêt et dont la société a besoin. La foresterie de plantation, par exemple, a très certainement sa place dans la RPF. A elles seules, toutefois, les plantations à vocation industrielle remplaceront rarement toutes les fonctions des forêts qui ont disparu ou qui ont été compromises par le déboisement, la fragmentation et la dégradation à l'échelle du paysage. Nous devons par conséquent 'créer' dans le paysage l'espace qui permettra de déployer en complément d'autres stratégies de restauration. Il est parfaitement légitime d'envisager une 'utilisation prédominante' au niveau du site, tandis que la réalisation d'une 'fonctionnalité multiple' devrait être l'objectif de la gestion à l'échelle du paysage. Ainsi, un paysage formé de manière à englober des plantations, des réserves protégées, des couloirs écologiques et des gués, des forêts secondaires en voie de régénération et des systèmes agroforestiers (ou autres systèmes agricoles qui comportent des arbres à la ferme) est le fondement d'une fonctionnalité multiple.

En tenant compte d'une optique paysagère dans la gestion au niveau du site, il en résulte non seulement des paysages potentiellement plus sains, mais également une gestion améliorée du peuplement, comme l'illustrent les deux études de cas de l'encadré 1. Ces études mettent toutes deux l'accent sur deux principes clés d'importance critique pour incorporer une perspective paysagère dans la prise de décision:

- **faire largement participer le public:** près de 500 millions de personnes vivent dans les paysages de forêts modifiées et dégradées des zones tropicales humides et assurent leurs



En évolution: un paysage forestier 'modifié' (Costa Rica).
Photo: © Alberto Salas



Tout a disparu: un paysage forestier 'dégradé' (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Photo: © David Lamb

moyens d'existence grâce à un mélange de ressources agricoles et forestières. Les praticiens ne doivent pas oublier que les paysages, surtout lorsqu'ils ont été modifiés ou dégradés, comptent de nombreux groupes différents de parties prenantes—chacun ayant ses propres besoins et priorités. La RPF cherche non seulement à tenir compte des besoins des habitants mais aussi à les impliquer activement dans les processus de prise et d'exécution de décisions; et

- **équilibrer les diverses utilisations du territoire:** on entend souvent parler de la nécessité de rechercher des solutions où l'on gagne à tous les coups—c'est-à-dire, où deux résultats indépendants (par exemple la conservation de la biodiversité et le développement économique) sont maximisés par une simple intervention. Mais en réalité, les résultats où tous sortent gagnants sont extrêmement rares, en particulier au niveau du site. Il arrive souvent que des concessions mutuelles entrent en ligne de compte en présence de deux ensembles de priorités et qu'il faille en général trouver des solutions de compromis. Sans perspective à l'échelle du paysage, les mêmes types de compromis tendent à être répétés d'une fois sur l'autre jusqu'à ce que les principales fonctions liées aux forêts finissent pas disparaître du paysage. Grâce à une approche de RPF, les avantages écologiques et économiques qu'elle procure (voir l'encadré 2) viennent en complément d'autres approches du développement économique à l'échelle du paysage.

De nombreux défis à relever pour que la restauration du paysage forestier produise les résultats escomptés sont de caractère social, juridique et politique. Par exemple, les ambiguïtés quant aux droits de propriété des arbres qui poussent sur des terres agricoles privées ou communales au Ghana ont eu pour conséquence, pendant les années 80 et 90, de pousser de nombreux fermiers à procéder à l'écorçage circulaire d'arbres ayant une valeur écologique et économique; de plus, il a été presque impossible de persuader les fermiers d'investir dans la plantation d'arbres même lorsque cette activité était susceptible d'apporter des avantages du point de vue agronomique. Néanmoins, malgré ce genre de problèmes, les praticiens ont presque toujours la possibilité de prendre des décisions dans une optique paysagère.

L'étude de cas de Shinyanga

La région de Shinyanga en Tanzanie était jadis couverte de forêts denses d'acacia et de miombo, mais dès 1985 une grande partie du paysage était devenue semi-désertique. Dans les années 70, de larges pans de forêt avaient été défrichés lors de campagnes

coloniales pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et certains des massifs restants avaient fait place à des cultures de rapport

2: Consolidation du soutien en faveur de la restauration du paysage forestier

Convaincre les décideurs de la valeur de la RPF est essentiel, non seulement pour le succès des initiatives de restauration mais également pour le soutien continu des activités de foresterie en général. En effet, à moins que les forestiers n'arrivent à persuader leurs propres gouvernements de la valeur réelle des forêts et de la nécessité de restaurer des paysages forestiers dégradés, il est probable que les budgets des départements des forêts diminueront de manière significative.

Réduction de la pauvreté

Paradoxalement, les collectivités pauvres dépendent davantage que d'autres secteurs de la population des ressources naturelles, en particulier des ressources naturelles dégradées, bien qu'elles ne soient souvent pas officiellement autorisées à utiliser ces ressources. L'expérience a prouvé que si des droits garantis à long terme sur les ressources de forêts dégradées sont octroyés à des collectivités pauvres en les faisant bénéficier d'un bon soutien technique, elles peuvent, en quelques années, transformer ces ressources en un capital sain, productif et biologiquement riche. Un économiste pourrait penser que ce n'est pas en soi une mesure susceptible d'éradiquer la pauvreté. Elle l'est rarement, mais c'est la première étape efficace et productive, en particulier dans les zones rurales—où vivent jusqu'à 75% des populations très pauvres.

Croissance économique locale

Les planificateurs en matière d'économie et les fonctionnaires du trésor passent beaucoup de temps à étudier comment rendre les conditions macro-économiques plus favorables à une croissance économique. A prime abord, ces préoccupations sembleraient totalement hors du contexte de la conservation des forêts et de la RPF, et il est vrai qu'on ne saurait jamais envisager que le secteur forestier (particulièrement là où les forêts sont dégradées) puisse apporter la même contribution aux économies nationales que d'autres secteurs. Cependant, le secteur forestier a toujours un rôle à jouer, notamment du fait qu'il stimule la croissance économique locale là où les retombées de la mondialisation et de la croissance nationale ne se font pas, ou ne se feront pas sentir.

Les avantages de la croissance économique nationale sont rarement répartis équitablement à travers tous les secteurs de la société. En général, dans les pays où les taux de croissance économique sont élevés, l'écart se creuse entre les riches et les pauvres. Que peut-on faire pour stimuler la croissance des secteurs ruraux économiquement faibles? Une partie de la solution consisterait à permettre aux gens de s'engager à l'égard des ressources des forêts dégradées et secondaires, à les utiliser et à accroître leur productivité.

Sécurité de l'environnement

Les rapports entre la RPF et la sécurité de l'environnement sont relativement simples. La perte de fonctionnalité des forêts dans des paysages dégradés a des conséquences sur place et en aval. Par exemple, à mesure que les terres forestières sont dégradées et fragmentées, la vitesse et le débit du ruissellement au niveau du site augmentent, l'érosion du sol s'accélère, les pentes se font moins stables, l'envasement augmente et la qualité de l'eau diminue. Les catastrophes naturelles qui font la une des médias ne sont donc pas simplement la conséquence, par exemple, de précipitations particulièrement abondantes mais elles sont symptomatiques d'une érosion à long terme de l'intégrité écologique. La RPF peut contribuer à renverser cette tendance en augmentant non seulement la résistance aux chocs à l'échelle du paysage mais également en améliorant l'adaptabilité à l'échelle du paysage de sorte que le gouvernement et les communautés locales soient mieux à même de réagir à de telles éventualités.



Tout a disparu: on a estimé qu'au milieu des années 80 il n'y avait, dans la région tanzanienne de Shinyanga, que 1000 hectares de *ngitili*. A l'époque, le paysage était en général stérile et dégradé, avec peu ou démuné de ressource forestière. Photo: © Stewart Maginnis



Rétablissement: le *ngitili* de 17 ans à Mwendakulima. Ces villageois ont adopté l'approche RPF pour restaurer 105 hectares d'espaces boisés productifs, surtout en excluant le bétail de la zone et en appliquant des traitements sylvicoles. Photo: © Stewart Maginnis

comme le coton et le riz. En 1975 les populations ont été déplacées en grands nombres dans le cadre du programme de 'villagisation' du gouvernement, les obligeant à quitter leurs habitations, leurs fermes et, pour comble d'infortune, les *ngitili*—leurs enclos boisés d'acacia-miombo.

Les Sukumas dépendent depuis longtemps des *ngitili* pour s'approvisionner pendant la saison sèche en fourrage pour leur bétail, en bois de feu et en autres produits essentiels. Mais en 1985, il ne restait que quelque 1000 hectares de *ngitili* dans toute la région. Les initiatives précédentes du gouvernement comptaient pour la plupart sur des espèces exotiques pour réhabiliter les terres et avaient en grande partie échoué, de sorte qu'en 1985 les fonctionnaires du service des forêts ont commencé à demander aux habitants de leur indiquer les types de stratégie qu'ils estimaient les plus susceptibles de réussir. La réponse a été presque unanime: privilégier le rétablissement de l'ancien système de *ngitili*.

La première tâche du nouveau programme (HASHI) était de sensibiliser les intéressés à l'importance de reconstituer des ressources forestières dans un contexte de paysage dégradé. Les cultivateurs et les communautés ont été encouragés à choisir les emplacements les plus prometteurs pour leurs *ngitili* et ont reçu des conseils sur la façon de les gérer. Par ailleurs, le programme HASHI a aussi étroitement collaboré avec les assemblées communautaires traditionnelles, les *dagashida*, dont la fonction est de définir et de faire appliquer les règlements coutumiers. Une fois régénérés, les *ngitili* n'ont pas tardé à transformer l'existence de dizaines de milliers de personnes. En 1987, par exemple, dans le village de Mwendakulima qui souffrait de pénuries chroniques de fourrage pour les animaux et de produits forestiers, les villageois ont levé la pression qui pesait sur 105 hectares de pâturages sévèrement dégradés, lesquels ont rapidement été colonisés par régénération naturelle. Les revenus tirés des *ngitili* sont maintenant utilisés régulièrement dans toute la région de Shinyanga au profit des services sociaux essentiels comme la construction d'écoles primaires et l'emploi d'agents sanitaires de village. Selon des sources non confirmées, l'approvisionnement de certains villages en eau se serait également amélioré grâce à la présence de *ngitili*.

Le projet HASHI a récemment enquêté dans 172 des 800 villages de la zone de Shinyanga. Il y a été recensé plus de 15 000 *ngitili* privés et communaux couvrant 70 000 hectares environ. Si l'on considère que ce type de restauration de terres boisées s'est également produit dans les 628 autres villages qui n'ont pas été examinés, cela signifie très probablement que plus de 350 000 hectares de terres forestières précédemment dégradées ont été restaurés sur une période de moins de 20 ans (Barrow *et al.* 2002).

En quoi la restauration du paysage forestier diffère-t-elle?

Le concept de RPF diffère de plusieurs manières de beaucoup d'autres réponses techniques visant la restauration:

- il concentre les décisions de restauration sur la meilleure manière de rétablir la **fonctionnalité de la forêt** (c'est-à-dire, les biens, services et processus que fournissent les forêts), plutôt que simplement sur l'expansion maximale de la nouvelle couverture forestière;
- il encourage le praticien à prendre des décisions adaptées au site dans une **optique paysagère**, en s'assurant, pour le moins, que ces décisions n'amointrissent pas la qualité ou la quantité des fonctions de la forêt au niveau du paysage;
- il exige que les **besoins locaux** soient pris en compte et pesés parallèlement aux priorités et besoins de reboisement de niveau national, faisant ainsi de la **participation des parties prenantes locales** à la planification et aux décisions de gestion une composante essentielle;
- tout en favorisant le besoin de spécialisation au niveau du site, il décourage vivement les mesures qui avantageraient le **bien-être humain** au détriment de l'intégrité écologique à l'échelle du paysage, ou vice versa. Les compromis de ce genre sont à la fois non durables et contre-productifs à moyen et à long terme;
- il admet qu'il est impossible de prévoir avec certitude les solutions aux problèmes complexes d'utilisation du territoire ni les résultats d'une ligne de conduite particulière, surtout du fait que les écosystèmes et les caractéristiques d'utilisation du territoire se modifient avec le temps. La RPF est donc fondée sur la **gestion adaptative** et elle exige que les dispositions nécessaires soient prises pour en suivre l'évolution et en tirer des enseignements; et
- étant donné la complexité des enjeux de la restauration, la RPF exigera normalement un ensemble d'outils.

A long terme, les bonnes interventions techniques ne pourront pas être les seuls moteurs de la RPF: celle-ci aura aussi besoin du soutien d'un cadre de politiques locales et nationales. Il est probable que, dans de nombreuses situations, de bonnes pratiques innovatrices seront suivies de modification des politiques. Par conséquent, si la RPF doit réussir, les praticiens doivent se familiariser avec la façon dont d'autres politiques d'utilisation du territoire traitent la restauration et la gestion des forêts. Ils doivent également convaincre les décideurs et les communautés locales des avantages de la RPF—et leur prouver que ces avantages se matérialiseront réellement.

Références

- Barrow, E., Timmer, D., White, S. & Maginnis, S. 2002. *Forest landscape restoration: building assets for people and nature—experiences from East Africa*. IUCN, Cambridge, Royaume-Uni.
- Marghescu, T. 2001 Restoration of degraded forest land in Thailand: the case of Khao Ko. *Unasylva* 207, 2001/4.
- WWF 2002. *Forest landscape restoration: working examples from 5 ecoregions*. Doveton Press, Royaume-Uni.

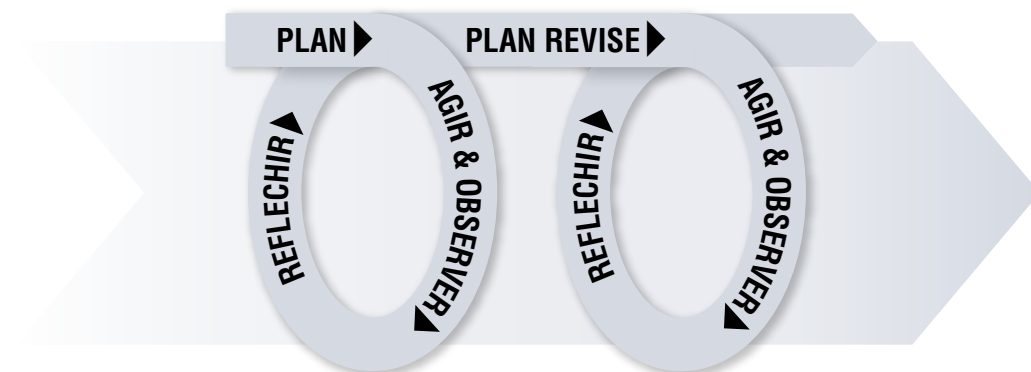
Adaptation au changement

La gestion adaptative est un des principaux éléments de la restauration de paysages forestiers

par Don Gilmour

Aller de l'avant

La spirale de l'apprentissage par l'action



Source: d'après Kemmis et McTaggart (1988)

LE PRÉSENT article propose l'adoption d'une approche adaptative de la gestion pour permettre aux praticiens de la RPF de répondre à la dynamique qui caractérise les systèmes naturels et socio-économiques.

Les initiatives de RPF présentent en général les caractéristiques suivantes:

- de multiples parties prenantes ayant des intérêts multiples (aux niveaux local, régional et national);
- la complexité des systèmes écologiques à travers un large paysage présentant une variété d'occupations des sols;
- l'interface entre les systèmes naturels à grande échelle et les systèmes sociaux; et
- un haut degré d'incertitude et de nombreux facteurs inconnus.

Etant donné la diversité du contexte de la RPF et le niveau généralement élevé d'incertitude, les praticiens de la RPF devraient avoir recours à ce que l'on appelle la gestion adaptative; c'est-à-dire une approche de la gestion de systèmes complexes, fondée sur l'étude et la prise de décisions progressive et empirique, étayée par la surveillance continue et la prise en compte des effets des décisions prises. Cette approche comporte des éléments de tâtonnement mais elle va beaucoup plus loin, car elle incorpore l'apprentissage explicite en tant qu'élément d'un processus visant à établir un capital social chez de multiples parties prenantes. Les activités qui entrent en jeu sont:

- collaborer et apprendre;
- conjuguer l'apprentissage et l'action d'un groupe de personnes (à la fois l'acquisition de connaissances et l'application de ces connaissances à l'action); et
- partager les connaissances parmi les membres du groupe.

La gestion adaptative offre trois avantages importants:

- elle permet d'éviter des crises en cas d'incertitude et d'imprévis, en renforçant la capacité des intéressés 'd'encaisser les coups';
- elle offre un instrument d'orientation sociale susceptible de venir en complément des mesures d'ordre commercial, fiscal, réglementaire et autre pour renforcer l'engagement général des multiples parties prenantes envers une évolution de relations plus durables entre les personnes et leur environnement; et
- elle offre un moyen par lequel les technologies à base scientifique, parallèlement à la compréhension de la façon dont les gens voient les choses, les valeurs qu'ils leur attribuent et comment ils les interprètent, peuvent contribuer à leur apprentissage collectif et les motiver à l'action.

Composantes clés de la gestion adaptative

Il est pratique de considérer la gestion adaptative comme une série de processus liés les uns aux autres:

- **compréhension du contexte social et biophysique** à de multiples niveaux. Cela signifie qu'il faut identifier les parties prenantes et traiter des intérêts multiples (et parfois contradictoires);
- **négociation des objectifs et des résultats** aux différents niveaux;
- **application de l'apprentissage par l'action** (planifier, agir, observer et réfléchir) pour faciliter le processus de mise en oeuvre; et
- **suivi et évaluation de l'impact**

Ces processus ne devraient pas être considérés comme une suite de phases dans lesquelles on achève une tâche de gestion avant de passer à la suivante, mais plutôt comme étant en corrélation et se chevauchant les unes les autres. Par exemple, la collecte et la mise à jour de l'information permettant de comprendre le contexte continuent durant toute la durée d'exécution de l'initiative. De même, le suivi et l'évaluation de l'impact ne sont pas des activités entreprises uniquement à la fin des travaux

Spécificités du contexte

Exemples du contexte d'une initiative de RPF

BIOPHYSIQUE	Type, état et emplacement des pans de forêt
	Type et emplacement des terres non forestières
	Présence ou absence d'influences entraînant la dégradation
	Tendances de l'état des forêts—par exemple, expansion ou contraction de la superficie forestière
	Caractéristiques du drainage et des pentes
	Types de régimes fonciers (légaux et <i>de facto</i>)
	Structure géologique et pédologique
SOCIAL	Site des établissements
	Mesure dans laquelle les habitants dépendent des ressources forestières pour assurer leur moyens d'existence
	Existence d'institutions sociales locales (y compris ONG)
	Conflits relatifs aux terres ou à l'utilisation des ressources
	Groupes de parties prenantes intéressés à l'initiative de RPF (à l'intérieur et en dehors du paysage)

1: Le cycle d'apprentissage par l'action

Etape 1: planifier

Le cycle d'apprentissage par l'action commence par la planification en vue d'agir dans une situation préalablement définie concernant une question ou un problème particulier. La planification se fait sur la base de l'expérience et des idées de tous les partenaires parce que l'apprentissage est amélioré lorsqu'il s'appuie sur les acquis du travail et de l'expérience quotidienne.

Etape 2: agir

Les résultats de la planification sont mis en pratique, dans les cadres temporels convenus lors des sessions de planification.

Etape 3: observer et réfléchir

Les participants observent les résultats des mesures prises et en examinent l'impact. La réflexion doit se faire de manière explicite et de préférence en groupe, dans l'idéal animée par quelqu'un de l'extérieur au début. Cette réflexion est très importante car elle permet, dans les étapes

suivantes du cycle, de tirer profit des leçons effectivement apprises durant les interventions précédentes.

Etape 4: tirer des enseignements

Des enseignements sont tirés des étapes précédentes d'intervention et de réflexion. L'expérience acquise jusque là est réexaminée par rapport aux concepts et aux idées qui sous-tendaient la planification initiale. C'est alors que le cycle suivant est à son tour planifié en tenant compte des leçons apprises durant les diverses étapes d'intervention et de réflexion ainsi que des enseignements tirés lors des cycles précédents. En conséquence, la planification et l'action peuvent se poursuivre en s'améliorant graduellement, chaque participant apportant sa propre contribution à toutes les facettes du processus. Tous auront ainsi le fort sentiment que les résultats obtenus leur appartiennent (qu'il s'agisse de succès ou d'échecs).

de l'initiative, mais des pratiques continues qui alimentent constamment le cycle d'apprentissage par l'action dès le début de l'intervention.

Voyons maintenant isolément chacune des quatre composantes clés de la gestion adaptative.

Compréhension du contexte

Le contexte d'une initiative de RPF englobe les conditions sociales et biophysiques dans lesquelles les travaux se déroulent et qui pourraient avoir des incidences sur l'initiative (voir le tableau de la page précédente). Bien qu'il ne soit jamais possible de comprendre le contexte dans tous ses détails (du fait notamment qu'il ne manquera pas d'évoluer), il importe d'en savoir autant que possible pour commencer les travaux. Le contexte sera d'ailleurs mieux compris au fur et à mesure de l'exécution des travaux prévus.

Négociation des objectifs et résultats

L'objectif d'une initiative de RPF dépendra des intentions du groupe promoteur. Un département des forêts, par exemple, voudra sans doute restaurer un secteur de terre forestière dégradé dans l'intention surtout d'améliorer la production de bois, tandis

qu'une agence de conservation ou une ONG aurait pour but d'améliorer l'habitat des espèces sauvages ou de reconstituer un biotope en péril. Par conséquent, l'objectif primordial du groupe prenant l'initiative des activités de réhabilitation ou de restauration peut susciter des réactions différentes de la part de différentes parties prenantes. Ce n'est qu'en définissant les intérêts des divers groupes d'intéressés que des négociations peuvent avoir lieu, et il faudra éventuellement modifier les objectifs initiaux pour tenir compte des intérêts d'autres acteurs. Ce processus implique inévitablement des compensations et exige des compromis si l'on veut obtenir des résultats qui seront socialement acceptables et durables à long terme.

Mise en oeuvre de l'apprentissage par l'action

L'idée principale qui sous-tend l'apprentissage par l'action est la suivante: un groupe de personnes confrontées à un même problème ou ayant des préoccupations identiques, planifie, met en oeuvre et évalue des interventions, ensemble, systématiquement et délibérément (voir l'encadré 1). C'est un mécanisme d'apprentissage par l'expérience dont l'objectif est d'agir plus efficacement dans une situation particulière et qui

est bien adapté aux situations présentant beaucoup d'incertitude et de risque.

Les activités devraient se dérouler en continu plutôt qu'être considérées comme un événement exceptionnel (voir la figure de la page précédente). Les participants reprennent continuellement le cycle, chaque itération étant améliorée par les connaissances et l'expérience acquises au cours des cycles précédents.

Suivi et évaluation de l'impact

Dans la gestion adaptative, il est essentiel de prévoir en continu un suivi et une évaluation de l'impact, parce qu'ils permettent aux parties prenantes d'établir leur capital social en partageant les enseignements tirés de ces évaluations. Le cycle suivant de plan/action/observation/réflexion est mis à jour par une information réaliste, aidant ainsi à maintenir un maximum d'adaptabilité et de flexibilité (voir l'exemple de l'encadré 2).

Le processus de gestion adaptative devrait être considéré comme une série de boucles action-apprentissage plutôt qu'une ligne droite allant de la planification à l'obtention des résultats escomptés. Les gestionnaires devraient se sentir libres d'adapter et de modifier l'approche en fonction des connaissances acquises grâce à l'application de la méthode d'apprentissage par l'action tout au long du processus.

Référence

Kemmis, S. & McTaggart, R. (eds) 1988. *The action research planner* (3rd edition). Deakin University Press, Geelong, Australie.

2: Suivi de l'apprentissage par l'action: un cas au Népal

Une tentative de réhabiliter des collines dégradées de terres communales dans une zone orientale du Népal a été accueillie avec enthousiasme par les riverains, comme en ont témoigné les débats qui ont eu lieu lors de réunions de villages. Un an après les premières plantations, on a cependant constaté que la plupart des arbres plantés n'avaient pas survécu. Des entretiens avec différents habitants, en dehors du cadre de réunions officielles, ont révélé qu'un groupe d'habitants parmi les plus pauvres (qui n'avait pas suffisamment d'influence pour être autorisé à prendre la parole lors des réunions de villages) n'approuvait pas la proposition de réhabilitation. Leurs moyens d'existence dépendaient en grande partie de leurs troupeaux et ils ne voulaient pas perdre leurs pâturages. Le faible taux de survie des arbres plantés était imputable

aux gardiens de troupeaux qui avaient laissé leur bétail paître sur les collines récemment plantées. Leurs voisins plus riches et plus puissants étaient pour la plupart des agriculteurs sédentaires qui n'avaient pas besoin de grandes superficies de pâturages. Cette constatation a permis de modifier l'approche initiale afin que les besoins économiques des herbagers puissent être pris en considération. En conséquence, les résultats de l'initiative de réhabilitation ont été plus réussis.

Les enseignements tirés de cet exemple sont que:

- le suivi continu a permis d'identifier les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop sérieux, et le cycle suivant d'apprentissage par l'action a pu être modifié en tenant compte des leçons apprises dans le cycle précédent;

- même lorsque la planification semble exhaustive, on peut presque toujours s'attendre à des résultats inattendus et à des conséquences involontaires qui doivent être explicitement envisagés et dont il faut tirer des enseignements avant de passer au cycle suivant d'apprentissage par l'action;
- il faut prendre grand soin d'identifier tous les groupes de parties prenantes qui seront concernés par les résultats des activités de réhabilitation ou de restauration; et
- parvenir à un consensus lors des réunions de villages ne signifie pas forcément que tous les intéressés sont d'accord, en particulier s'il y a de grandes différences dans les rapports de pouvoir entre différents groupes.

Qui sont les intéressés?

La restauration de paysages forestiers exige le soutien des parties prenantes

par
**Trikurnianti
Kusumanto**

Centre pour la recherche
forestière internationale
Bogor, Indonésie

LE PRÉSENT article étudie comment les initiatives de restauration de paysages forestiers devraient recourir à une approche axée sur les parties prenantes pour cerner, comprendre et tenir compte des intérêts et des soucis de leurs principaux groupes. Ce type d'approche est essentiel dans la RPF, pour deux raisons: tout d'abord, le succès des initiatives de RPF dépendra de l'empressement avec lequel les différents groupes coopéreront entre eux et aux travaux de RPF. Deuxièmement, certaines parties prenantes étant touchées par les activités de RPF en même temps qu'elles les influencent, elles doivent

être impliquées dans les décisions concernant les biens, les services et les processus du paysage à restaurer. Ainsi, une approche faisant participer les acteurs facilitera la réalisation de l'objectif d'un partage équitable des avantages entre les principaux groupes de parties prenantes.

Compréhension du contexte des méthodes axées sur les parties prenantes

En dépit de l'importance des approches faisant intervenir les parties prenantes dans la RPF, il faut veiller à bien les appliquer. Par exemple, il n'est pas toujours possible d'assigner des identités distinctes aux parties prenantes, car elles ont souvent de nombreux rôles et activités qui se recoupent et peuvent changer de temps à autre.

Les praticiens de la RPF doivent connaître le contexte dans lequel ils travailleront avec les différents acteurs et savoir pourquoi la participation de ceux-ci est d'une importance critique pour leur travail, car l'importance de leur participation découle de divers aspects du contexte de gestion des ressources naturelles, notamment les suivants:

- les questions de gestion des ressources naturelles touchent des domaines de caractère social, économique et politique et concernent de nombreux groupes différents de parties prenantes;
- les questions de gestion des ressources naturelles sont souvent à grande échelle (et couvrent, par exemple, un bassin versant, une province ou une nation). Cela signifie que certains groupes d'acteurs devront sans doute assumer les coûts (ou bénéficier des avantages) engendrés par les activités de gestion exécutées par d'autres groupes. C'est ainsi que l'application excessive d'engrais par les cultivateurs en amont risque de polluer les sols cultivés par les villageois en aval; et
- les droits d'exploitation des ressources sont parfois mal définis, contradictoires, ou donnent lieu à des problèmes concernant la propriété collective des ressources. Dans de telles situations, les intéressés peuvent se disputer l'utilisation des ressources disponibles.



Scénarios: en Bolivie, les femmes ont recours à des scénarios pour prendre conjointement des décisions.
Photo: K. Evans

Identification des principaux intéressés

Dans le présent article, 'partie prenante' ('acteur' ou 'intéressé') désigne un individu, un groupe de personnes ou un organisme susceptible d'avoir un effet direct ou indirect sur l'initiative de RPF ou d'être directement ou indirectement touché par celle-ci. Les parties prenantes clés doivent être identifiées dès le premier stade d'une initiative de RPF, car l'information ainsi dégagée peut influencer les activités et les résultats des travaux de restauration. Cette identification devra être ensuite actualisée, passée en revue et réexaminée à intervalles durant tous les travaux de l'initiative RPF; il est possible que les acteurs identifiés au début comme étant les principaux assument plus tard moins d'importance et que de nouveaux groupes ne se révèlent qu'au moment de phases ultérieures de la restauration. C'est pourquoi l'identification et la vérification des groupes de parties prenantes devraient être considérées comme un processus continu se poursuivant durant tous les travaux de terrain.

Connaissances des intérêts et des interactions des parties prenantes

Après avoir identifié les parties prenantes en cause dans l'initiative de RPF, les praticiens doivent alors chercher à

Conflits et compromis

Un *conflit* est une situation de désaccord entre deux ou plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs différents. Dans certains cas, il peut également y avoir des conflits internes au sein des groupes de parties prenantes. Il est normal que des conflits se fassent jour dans toute activité d'interaction entre êtres humains mais ils n'impliquent pas toujours la violence. Les conflits peuvent être gérés de manière constructive.

Un *compromis* représente une situation dans laquelle il est nécessaire de réaliser un équilibre par un choix entre deux objectifs ou résultats souhaitables mais incompatibles. Les situations de compromis sont la règle plutôt que l'exception dans la gestion des ressources naturelles. La réussite de la RPF passe par la recherche de compromis explicites et de solutions agréées d'un commun accord.

Qui fait quoi?

Les 4R: droits, responsabilités, revenus et relations mutuelles des parties prenantes concernant les terres et les ressources forestières: l'exemple de Jambi à Sumatra (Indonésie)

PARTIES PRENANTES	DROITS	RESPONSABILITES	REVENUS	RELATIONS
Groupe nomade (Orang Rimba)	Droits coutumiers (dont l'officialisation devrait être recherchée) Droits officiels limités, notamment du fait que le groupe n'a pas de 'domicile' administratif	Gestion et protection traditionnelles des ressources naturelles Aucune responsabilité juridique officielle liée aux ressources naturelles	Produits forestiers non ligneux (PFNL), rapport de cultures et d'autres biens forestiers; services environnementaux; fermes; sécurité sociale liée aux relations patron-client avec certains villageois	Droits coutumiers non reconnus par l'Etat sur les terres et les ressources forestières Peu de relations avec les villageois Peu de relations avec les organismes publics Relations patron-client avec certains villageois
Habitants originaux	Droits coutumiers (dont l'officialisation devrait être recherchée) Droits officiels limités	Gestion et protection traditionnelles des ressources naturelles Aucune responsabilité juridique officielle liée aux ressources naturelles Paiement de taxes	Bois et PFNL, rapport de cultures et d'autres biens forestiers; services environnementaux; usufruit des terres (pâturages compris)	Droits coutumiers non reconnus par l'Etat sur les terres et les ressources forestières Mauvaises relations avec le gouvernement parce que l'agriculture itinérante traditionnelle est officiellement non reconnue et que les terres coutumières ont été allouées aux colons Mauvaises relations avec les colons parce que ceux-ci ont été autorisés à 'occuper' les terres coutumières
Colons	Droits officiels sur les avoirs fonciers enregistrés dans le cadre de programmes de relocalisation (droits de succession et de transactions foncières)	Mise en valeur des propriétés foncières obtenues dans le cadre de programmes de relocalisation Aucune responsabilité juridique officielle liée aux ressources naturelles Respect des droits coutumiers des habitants originaux sur les terres et les arbres Paiement de taxes	Cultures annuelles sur brûlis; cultures et produits pérennes sur les propriétés foncières obtenues dans le cadre de programmes de relocalisation	Mauvaises relations avec les habitants originaux du fait qu'ils 'occupent' les terres coutumières Peu d'empressement à gérer et protéger les ressources, sauf sur leurs propres terres agricoles
Propriétaires de scieries, petits investisseurs, intermédiaires, bûcherons	Les propriétaires de scieries illégales n'ont aucun droit officiel Des permis officiels sont octroyés aux détenteurs de licence	Aucune responsabilité juridique officielle Paiement de redevances dans le cas de détenteurs de licence	Revenus de la vente de produits, fourniture de services et salaires	Relations de travail et commerciales avec les habitants originaux et certains colons Mauvaises relations avec le gouvernement dans le cas de propriétaires de scieries opérant illégalement Relations officielles avec le gouvernement dans le cas des détenteurs de licence
Entreprise publique d'exploitation forestière	Droits de coupe	Développement de la communauté Création d'emplois Pratiques durables de gestion des ressources naturelles	Avantages financiers Réalisation d'objectifs financiers Revenus Logements pour employés	Mauvaises relations avec les habitants originaux Relations officielles avec les pouvoirs locaux
Service forestier du district	Habilité à délivrer des permis relatifs aux produits forestiers (y compris le bois) Droits d'arrêter les utilisateurs opérant illégalement Droits de proposer des procédures de gestion des ressources	Mise en oeuvre des politiques, programmes et plans d'aménagement forestiers du gouvernement Arrêt des utilisateurs opérant illégalement Contrôle de l'exécution des plans d'aménagement	Réalisation des objectifs des politiques et des programmes Prestige (respect/crainte) Reconnaissance de l'autorité Avantages financiers	Relations limitées avec les habitants originaux, pour la plupart lors de visites de suivi occasionnelles
ONG exécutant le projet intégré de conservation et développement	Droits d'élaborer des plans de gestion de parcs et de zones tampons et de les mettre en oeuvre Aucun droit sur la forêt	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'aménagement pour les parcs et les zones tampons Coordination avec le service national chargé des parcs en vue de la mise en oeuvre de projets	Réalisation des objectifs de projets Emplois	Relations avec les habitants originaux et les colons limitées aux activités de projets Relations officielles avec les pouvoirs locaux

connaître les intérêts et les interactions de leurs différents groupes. Des renseignements à ce sujet, qui auront probablement été recueillis lors du processus d'identification des parties prenantes, peuvent servir de base à cette recherche. L'objectif clé à ce stade est de déterminer l'idée que se font les parties prenantes de leur rôle actuel et potentiel dans la gestion des ressources du paysage forestier.

Il existe plusieurs mécanismes pour rassembler ce type d'information. Certains de ceux utilisés incluent le plus souvent diverses techniques d'évaluation rurale participative, les discussions ciblées en groupe et les entrevues semi-structurées. Ces mécanismes devraient être complétés par d'autres méthodes pour contrôler l'information obtenue, y compris l'observation directe des actions et des comportements des intéressés.

Quant à l'examen des interactions des parties prenantes, les praticiens devraient chercher à déceler toutes les situations de conflit ou de compromis (*voir l'encadré*); la compréhension des conflits entre groupes d'acteurs est de première nécessité dans n'importe quelle stratégie de gestion de conflit. De même, la connaissance des compromis impliqués lorsqu'il faut choisir entre des objectifs mutuellement exclusifs aidera les praticiens à encourager les parties prenantes à convenir de la valeur de la RPF et à mieux gérer son exécution.

Une fois rassemblée l'information sur les interactions des parties prenantes, elle doit être organisée dans un format qui facilite d'autres analyses et discussions. Il existe un mécanisme utile pour ce faire, à savoir celui des '4R' qui analyse les droits, les responsabilités, les revenus et les relations mutuelles des parties prenantes, (*voir Dubois 1998*) Le *tableau* (de la page 10) donne un exemple d'un cadre de ce type établi en Indonésie, où cet outil a été utilisé en vue d'organiser l'apprentissage par l'action en faisant participer différents groupes de parties prenantes dans le contexte d'un projet adaptatif et collaboratif de gestion forestière. L'exemple met en évidence plusieurs déséquilibres entre les rôles et les responsabilités des acteurs: ceux qui avaient le plus d'intérêts dans la forêt (c'est-à-dire ceux qui y vivaient) avaient des responsabilités juridiques limitées dans la gestion forestière. D'autre part, le gouvernement avait la responsabilité de gérer et de protéger la forêt, mais il lui manquait les moyens de le faire efficacement. En principe, les responsabilités (et par conséquent les droits) devraient être transférées à ceux qui ont plus d'intérêts dans la forêt et des dispositifs devraient être mis en place pour assurer des relations efficaces entre les acteurs. Le rôle d'un praticien de RPF est d'aider les parties prenantes à négocier un ensemble de 4R plus équilibré.

Cette étape d'une initiative de restauration exige un degré considérable de communication entre le personnel de terrain de la RPF et une variété de groupes de parties prenantes afin de recueillir l'information nécessaire. Il y aurait lieu de profiter de ces interactions pour établir la confiance avec les groupes locaux et c'est également le bon moment pour le personnel de terrain de commencer à encourager systématiquement la communication et la collaboration entre les différents acteurs.

Gestion des processus faisant intervenir de multiples acteurs

Comme indiqué dans l'article de la page 7, la RPF devrait reposer sur une approche adaptative de la gestion qui implique un apprentissage par l'action durant lequel les parties prenantes planifient, exécutent et évaluent les activités de restauration, en collaboration, systématiquement et délibérément. Grâce à ce stade d'apprentissage, les parties prenantes acquièrent l'expérience qui leur est nécessaire pour agir en collaboration en tant que groupe. Le rôle du personnel de terrain de la RPF est ici de gérer ce processus en facilitant la collaboration entre les parties prenantes.

Pour permettre à des praticiens de remplir ce rôle de facilitateur, les initiatives de RPF doivent mettre en place des dispositifs appropriés aux activités d'apprentissage par l'action. Ces dispositifs n'ont pas besoin d'être instaurés

spécialement pour l'initiative de RPF; il est possible qu'il en existe déjà, par exemple sous forme de réunions à l'échelle communautaire, de rencontre avec les collectivités voisines, ou de consultations auprès des pouvoirs publics auxquelles participent des groupes locaux et d'autres parties prenantes.

Décisions prises par consensus

Lorsque ces dispositifs ont été mis en place, les praticiens de la RPF peuvent entreprendre le vrai travail de facilitation. Nous examinerons ci-après un aspect important du processus de facilitation: la prise de décisions d'un commun accord.

Pour faciliter de manière efficace la prise de décisions d'un commun accord, les praticiens doivent:

- focaliser leur attention sur les valeurs fondamentales des décisions à prendre d'un commun accord, à savoir la responsabilité partagée des conséquences des décisions; l'inclusivité des décisions; l'appréciation mutuelle des vues de chacun; et la participation active par toutes les parties prenantes. La prise de décisions par consensus signifie que le facilitateur ne prend pas la décision lui-même mais qu'il guide le processus par lequel les différents acteurs arrivent collectivement à une décision;
- avoir la bonne attitude. Cela suppose que les facilitateurs devraient avoir le sens de l'équité de sorte que les parties prenantes considèrent équitables les processus facilités; ils devraient également savoir écouter avec compréhension. Avoir l'attitude appropriée est plus important que n'importe quel outil de facilitation ou d'apprentissage; la capacité de facilitateurs d'adopter la bonne attitude peut s'améliorer à mesure qu'ils acquièrent davantage d'expérience lors de processus faisant intervenir de multiples parties prenantes;
- assurer des conditions favorables qui permettront aux parties prenantes d'apprendre de nouvelles manières de prendre des décisions d'un commun accord. A cet égard, trois éléments sont importants: premièrement, les parties doivent se sentir encouragées à proposer des idées nouvelles et inventives, même si elles semblent absurdes; plus le groupe est inventif et les décisions proposées diversifiées, plus il est probable que la décision prise sera novatrice. Deuxièmement, les parties prenantes devraient être encouragées à se ménager le temps de réfléchir et d'examiner de manière critique leurs hypothèses et leurs anciennes façons de penser. Troisièmement, la facilitation devrait viser à établir des relations constructives entre tous; et
- se munir d'outils efficaces pour faciliter des processus de groupe. Les outils de facilitation efficaces sont ceux qui encouragent l'apprentissage collectif et peuvent inclure, par exemple, cartographie participative, discussions ciblées de groupes, séances de réflexion, réunions communautaires, scénarios, jeux de rôles et modèles de simulation sur ordinateur.

Référence

Dubois, O. 1998. *Capacity to manage role changes in forestry: introducing the '4Rs' framework*. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, Royaume-Uni.

Comment préserver la faune tout en poursuivant la foresterie de production dans la partie indonésienne de Bornéo

par Douglas Sheil¹
et Erik Meijaard²

¹Centre pour la recherche forestière internationale
Bogor, Indonésie

²The Nature Conservancy
East Kalimantan Program
Samarinda, Indonésie

C'EST DANS L'ÎLE de Bornéo que se trouve l'étendue la plus riche et la plus vaste de forêt de l'Asie du Sud-Est. Elle abrite une biodiversité exceptionnelle, dont 6% des espèces végétales à fleurs, 6% des espèces d'oiseaux et 6% des espèces de mammifères du monde—toutes sur moins de 1% de la superficie terrestre du globe. Protéger cette richesse naturelle est une tâche de conservation d'une importance capitale.

Le gouvernement indonésien s'est engagé à faire tout en son pouvoir pour protéger le riche patrimoine naturel de la nation, mais le défi à relever pour atteindre les buts de la conservation reste immense. Nous savons que la biodiversité souffre chaque fois que la forêt naturelle est défrichée au profit d'autres usages; d'autre part, les forêts exploitées de façon sélective peuvent fournir de précieux habitats pour beaucoup d'espèces qui disparaîtraient si la forêt était totalement perdue.

Il est inévitable que l'extraction du bois affecte la flore et la faune sylvestres, mais les pratiques opérationnelles peuvent avoir des incidences diverses. Comprendre la nature des impacts peut nous aider à concevoir des méthodes de gestion forestière permettant de respecter davantage les espèces sauvages.

Nous savons que la biodiversité souffre chaque fois que la forêt naturelle est défrichée au profit d'autres usages; d'autre part, les forêts exploitées de façon sélective peuvent fournir de précieux habitats pour beaucoup d'espèces qui disparaîtraient si la forêt était totalement perdue.

Nous avons récemment procédé à un examen détaillé de la façon dont les espèces de vertébrés présentes dans les plaines et les forêts de diptérocarpacées des collines de Bornéo subissent le contrecoup de l'exploitation forestière et des changements qu'elle entraîne, en essayant, par ailleurs, de dégager ce qui pourrait être fait pour réduire au minimum toutes les incidences négatives. Nous nous sommes concentrés sur la faune de la zone de Malinau, dans la province du Kalimantan oriental de l'Indonésie, c'est-à-dire la zone la plus riche en forêt qu'il reste à Bornéo.



Synergies: l'écosystème des forêts tropicales entretient une diversité extraordinaire des interactions entre différentes formes de vie. Photo: © Gabriella Frederiksson

Les résultats de cette enquête, entreprise avec divers partenaires locaux, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ont récemment été publiés dans un ouvrage compilé par plusieurs auteurs (Meijaard *et al.* 2005); ces résultats font ressortir qu'il est possible d'améliorer la gestion des forêts grâce à de nombreuses pratiques élémentaires rendant possibles à la fois les prélèvements de bois et la conservation des espèces sauvages.

Nous nous sommes fondés sur 280 publications et rapports concernant la faune de Bornéo, ainsi que sur une masse de documentation régionale et mondiale. Nous avons consulté divers experts locaux et internationaux, dont plusieurs sont devenus des co-auteurs et des collaborateurs et nous avons examiné divers ensembles de données inédites et des informations recueillies auprès des habitants locaux. Notre but principal était de formuler des conseils susceptibles d'aider les gestionnaires de forêts à réduire au minimum les conséquences négatives que risquent d'avoir leurs opérations de coupe pour les espèces sauvages et à maximiser le rôle des forêts de production dans la conservation de ces espèces.

Le site de recherche de Malinau fait l'objet du projet parrainé par l'OIBT-PD 12/97 Rev1: Forêt, science et durabilité: La forêt modèle de Bulungan, dans le cadre duquel des recherches en profondeur ont été effectuées sur les incidences de l'exploitation forestière sur les espèces sauvages.

Particularités de la faune

Espèces de Bornéo auxquelles une gestion plus respectueuse de la faune profiterait le plus

ESPECES (NOM COMMUN)	PRINCIPALE MENACE	OBSERVATIONS
<i>Sus barbatus</i> (sanglier barbu)	Chasse et fragmentation de l'habitat	Non menacé à Bornéo mais sans doute vulnérable à la fragmentation. Migrateur. Probablement une force majeure de sélection dans la régénération des forêts. Aliment préféré des habitants des forêts (sauf musulmans)
<i>Ursus malayanus</i> (ours-chien)	Modification de l'habitat, chasse, perturbation et fragmentation	Inscrit dans la liste rouge de l'UICN des espèces menacées (IUCN 2003) sous 'insuffisamment documenté' et inscription proposée dans la catégorie 'vulnérable'; protégé par la loi. Les parties font l'objet d'un commerce de valeur élevée. Les habitants les craignent et les tuent
<i>Muntiacus atherodes</i> (muntjac de Bornéo)	Modification de l'habitat et chasse (surtout en plaine)	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
<i>Presbytis</i> spp (entelle)	Chasse liée à l'exploitation, ramassage de bézoard	<i>P. hosei</i> et <i>P. frontata</i> sont inscrits sous 'insuffisamment documenté' dans la liste rouge de l'UICN
<i>Tragulus</i> spp. (chevrotain)	Modification de l'habitat et chasse	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN; protégé par la loi
<i>Hylobates muelleri</i> (gibbon de Bornéo)	Modification de l'habitat et chasse	Inscrit dans la catégorie 'faible risque/quasi menacé' de la liste rouge de l'UICN; protégé par la loi
<i>Pongo pygmaeus</i> (orang-outang de Bornéo)	Chasse et commerce d'animaux	Inscrit dans la catégorie 'menacé d'extinction' de la liste rouge de l'UICN
<i>Cervus unicolor</i> (sambar)	Chasse, bien que bénéficiant écologiquement de la modification de l'habitat	Protégé par la loi. Encore abondant loin des établissements humains et couramment chassé à Milanau
<i>Neofelis nebulosa</i> (panthère longibande)	Peu connue; probablement limitée par la disponibilité de proies; également cible de la chasse	Inscrit dans la catégorie 'vulnérable' de la liste rouge de l'UICN; protégé par la loi. Chassé pour en faire des costumes de cérémonie
La plupart des petits carnivores (chats, mangoustes et civettes)	Probablement la fragmentation	<i>Cynogale bennetti</i> et <i>Catopuma badia</i> sont inscrits dans la catégorie 'menacé d'extinction' de la liste rouge de l'UICN
<i>Ratufa affinis</i> (écureuil géant)	Modification de l'habitat et chasse	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
<i>Sundasciurus hippurus</i> (écureuil à queue de cheval)	Modification de l'habitat	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
<i>Rhinosciurus laticaudatus</i> (écureuil de terre à tête de musaraigne)	Modification de l'habitat	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
<i>Lariscus hosei</i> (écureuil de terre à quatre raies)	Modification de l'habitat	Inscrit dans la catégorie 'vulnérable' de la liste rouge de l'UICN
<i>Lariscus insignis</i> (écureuil de terre à trois raies)	Modification de l'habitat	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
Toutes les espèces de calao	Modification de l'habitat (arbres pour leurs nids, fruits) et fragmentation; chasse comme aliment, pour leurs plumes et comme trophées	<i>Anthracoceros malayanus</i> , <i>Buceros rhinoceros</i> et <i>Rhinoplax vigil</i> sont inscrits dans la catégorie 'faible risque/quasi menacé' de la liste rouge de l'UICN. Ont une forte signification culturelle pour les habitants de la localité. Les plumes et les crânes sont utilisés pour des rituels
La plupart des espèces de pic	Modification de l'habitat	<i>Dinopium rafflesii</i> et <i>Meiglyptes tukki</i> sont inscrits dans la catégorie 'faible risque/quasi menacé' de la liste rouge de l'UICN mais ne semblent pas très affectés par l'exploitation forestière. Les autres ne sont pas inscrits mais ne semblent pas être très affectés
La plupart des trogonidés et des eurylaimes	Modification de l'habitat et fragmentation de l'habitat	4 trogonidés et 2 calaos sont inscrits dans la catégorie 'faible risque/quasi menacé' de la liste rouge de l'UICN
Tous les faisans	Chasse	Bien que les faisans tolèrent probablement assez bien les effets de la modification de l'habitat, ils sont très affectés par la chasse
Plusieurs hiboux, podarges et rapaces	Habitent spécialement l'intérieur des forêts, ils sont probablement vulnérables aux changements et à la perturbation de la végétation, bien que la plupart des espèces inscrites chassent probablement aussi hors des forêts	Beaucoup de ces espèces sont protégées et inscrites sur la liste rouge de l'UICN
<i>Gracula religiosa</i> (mainate religieux)	Vulnérable à cause de la chasse au piège	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
<i>Irena puella</i> (oiseau bleu des fées d'Asie)	Incidences écologiques de la modification et de la fragmentation de l'habitat	Non inscrit sur la liste rouge de l'UICN
Plusieurs bavards <i>Malacopteron</i>	Modification de l'habitat	Ne tolèrent pas l'exploitation forestière et ne sont pas inscrits sur la liste rouge de l'UICN
<i>Alcedo euryzona</i> (martin-pêcheur à bande bleue) et <i>Lacedo pulchella</i> (martin-pêcheur à collier)	Tous deux affectés par la modification de l'habitat et la fragmentation	Ne sont pas inscrits sur la liste rouge de l'UICN mais les deux espèces sont protégées par la loi
Pigeons	Frugivores particulièrement vulnérables aux incidences écologiques de la modification de l'habitat; pigeons chassés en grands nombres	<i>Treron fulvicollis</i> est inscrit dans la catégorie 'faible risque/quasi menacé' de la liste rouge de l'UICN. <i>Ducula pickeringii</i> et <i>T. capellei</i> sont inscrits dans la catégorie 'vulnérable'
Tous les crocodiles	Chassés et capturés	Non protégés en Indonésie. Presque éteints à Malinau
Toutes les tortues (marines et d'eau douce comprises)	Chassés et ramassés	Sont pour la plupart inscrites sur la liste rouge de l'UICN dans les catégories 'gravement menacé d'extinction', 'menacé d'extinction' ou 'vulnérable'; aucune n'est protégée en Indonésie
Certaines espèces de poisson, par ex. <i>Tor tambra</i> , <i>T. tambroides</i> et <i>Pangasius</i> spp	Incidences écologiques de la modification de l'habitat; pêche excessive. Ont besoin d'eau propre et de lits de cours d'eau non envasés	Non inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Très appréciées et recherchées par les habitants. Les espèces <i>Tor</i> mangent des fruits et des algues et ne se trouvent pas dans les forêts exploitées ou les terres déboisées



Sanglier barbu: cet important fouineur de graines et 'ingénieur' des forêts de Bornéo est une source majeure de graisse animale et de protéines pour les communautés indigènes. Photo: © Kimabaja

Dans le présent article nous présentons quelques résultats généraux, en donnant des exemples et en formulant quelques recommandations spécifiques visant à réduire les impacts de l'exploitation forestière sur les espèces sauvages.

Impacts de l'exploitation forestière

Modification de l'habitat

L'exploitation forestière modifie l'habitat forestier, pour le moins à court terme. Par exemple, divers changements des microclimats se produisent dans une forêt parcourue par les coupes pour en récolter le bois. Ce sont là des facteurs importants pour des espèces telles que les batraciens et les lézards agamidés qui vivent au niveau du sol et ont besoin d'un milieu humide.

Les modifications de la structure peuvent priver les animaux de perchoir, de fourrage et de lieux de nidification, de reproduction ou de repos. Nous savons que les gibbons, contraints de vivre dans la canopée, ont besoin de la structure intacte du couvert. Certains écureuils (par ex. *Ratufa* spp.) préfèrent la strate supérieure du couvert, les civettes binturong (*Arctictis binturong*) ne sont pas enclines à se déplacer au sol et les calaos ont besoin de branches pour chasser les insectes.

Certaines espèces, telles que de petits rongeurs, sont avantagées par les conditions plus denses et plus complexes du sous-étage qui peuvent résulter de l'exploitation forestière, tandis que d'autres—comme les podarges (*Batrachostomus* spp.) et les petits-ducs des forêts (*Otus rufescens*)—semblent exiger la structure ordonnée et ouverte des forêts primaires. D'autres espèces, comme les chauves-souris des forêts (*Hipposideros* spp. et *Rhinolophus* spp.), ont des difficultés à trouver leur nourriture dans une forêt ouverte.

Les arbres de grosse taille offrent à la faune des creux pour faire leurs nids et stocker leur nourriture. Les pratiques d'élimination des arbres présentant des cavités et des arbres morts sur pied sont peut-être une des raisons pour lesquelles les oiseaux qui font leurs nids dans des creux sont perturbés par l'exploitation forestière. Certaines espèces de civettes et d'écureuils qui nichent dans des creux, en particulier l'espèce *Ratufa affinis*, peuvent également souffrir après les abattages de la disparition des arbres creux.

Les troncs d'arbres en décomposition sont utilisés par des espèces telles que les écureuils, l'ours-chien (*Ursus malayanus*), les trogonidés, les martins-pêcheurs et les guépriers des forêts. Les affleurements rocheux fournissent les espaces où une variété d'espèces font leurs nids et se perchent, y compris des reptiles, des oiseaux (rapaces, martinets) et des petits mammifères, et leur servent de refuge contre les prédateurs; ces endroits sont souvent

endommagés pour rassembler des matériaux servant à construire les routes. Le déliantage peut entraîner une fructification moins abondante.

Nous n'avons trouvé aucune preuve que des vertébrés soient particulièrement dépendants des diptérocarpacées ni d'aucune autre espèce de bois d'intérêt commercial comme l'*Agathis*. Néanmoins, les épisodes de fructification pendant les années semencières des diptérocarpacées (lorsque tous les arbres d'une population produisent des fruits simultanément) peuvent être critiques pour le succès de la reproduction à long terme de plusieurs espèces. Les grands arbres diptérocarpacées (notamment ceux qui présentent des cavités) servent également de sites de nidification importants.

Le petit nombre de vertébrés constaté dans certaines zones comme Malinau peut être attribué non seulement à la chasse mais également à la rareté naturelle de fruits et de feuillage agréable au goût ainsi qu'aux carences minérales dans les sols. L'insuffisance de telles ressources est la preuve de l'importance critique des arbres qui portent des fruits et des sources de matières minérales ('sources minérales', 'salants' et argiles salés que les animaux lèchent).

En dehors de la modification de l'habitat, l'exploitation forestière peut aussi entraîner de plus grands risques d'incendies, d'invasion par les mauvaises herbes et les espèces exotiques, des dégâts aux sols et une sédimentation accrue des cours d'eau. Deux autres effets sont d'importance particulière: la chasse et la fragmentation de l'habitat.

Chasse

Vu que les camps d'exploitation forestière sont plus facilement accessibles et qu'ils ont besoin d'être approvisionnés, la chasse a souvent tendance à s'intensifier. Les occupants eux-mêmes posent souvent des pièges, font le commerce d'oiseaux en cage et pêchent les poissons par des procédés nocifs. La chasse est particulièrement intense dans le cas d'espèces qui servent de nourriture ou destinées au commerce, comme les ongulés, les primates, les pangolins, les tortues d'eau douce, les crocodiles et des espèces particulières d'oiseaux telles que les calaos, les faisans et le bulbul à tête jaune (*Pycnonotus zeylanicus*).

Fragmentation

La fragmentation semble toucher davantage les espèces dont les densités sont faibles et les aires de répartition étendues (par exemple les carnivores et les espèces migratrices); les populations divisées courent un risque beaucoup plus grand d'extinction à l'échelle locale. Un autre risque est à craindre aussi lorsque les lisières des forêts sont déplacées, allongeant de ce fait considérablement les distances à parcourir jusqu'aux forêts non perturbées. Les effets de la fragmentation sont les plus sensibles dans les forêts présentant une densité de routes excessive, des espaces défrichés étendus et de nombreuses grandes clairières.

Caractéristiques des espèces vulnérables

En analysant les résultats de nombreuses études nous avons pu identifier les facteurs typiquement liés aux vertébrés vulnérables (voir l'encadré ci-contre), à savoir la spécialisation nutritionnelle, les strates d'alimentation limitées, l'endémicité, l'âge d'évolution apparent et l'absence d'îlots. Les insectivores et les frugivores (mangeurs de fruits) semblent particulièrement vulnérables, tandis que les herbivores et les omnivores sont plus tolérants ou même avantagés par l'exploitation forestière. En général, la tolérance des espèces aux changements est proportionnelle à l'espace écologique qu'elles occupent. Nous avons également identifié les menaces

principales que représente l'exploitation forestière pour des espèces particulières (voir le tableau de la page 13).

Réduction des impacts de l'exploitation forestière

Que peut-on faire pour atténuer les effets des coupes sur la faune? Les résultats de notre enquête montrent comment l'application de plans de conservation et leur exécution, la construction rationnelle de routes et des techniques d'exploitation à faible impact peuvent être bénéfiques pour la faune. Ce que signifient certaines recommandations appelle une évaluation plus poussée (par exemple, est-il possible de maintenir la connectivité de la canopée au-dessus des routes d'exploitation et permettre en même temps que la surface de la route puisse sécher? Sans doute, dans des secteurs rocheux), mais il semble que la plupart des recommandations soient d'ores et déjà applicables.

Recommandations

Il importe de préserver autant que possible la contiguïté des forêts. En réduisant la largeur des routes et des pistes et en limitant la superficie des espaces laissés vides par les coupes, on devrait pouvoir réduire les effets de la fragmentation sur les espèces arboricoles.

Nous recommandons la réglementation de la chasse dans des concessions de bois. Au mieux, il conviendrait d'éliminer la chasse d'animaux inscrits sur la liste rouge de l'UICN et d'espèces locales vulnérables.

Divers types de structures d'habitat d'importance écologique (les grands arbres, les arbres creux et les anciens vergers) et de sites (mares, bourniers, pierres à lécher, habitats sur des rives offrant des possibilités d'abri aux reptiles et aux amphibiens) devraient être identifiés et préservés si possible.

Certains genres et espèces de plantes qui sont des composantes d'habitat importantes (en partie répertoriées dans Meijaard *et al.* 2005) devraient être préservés. La protection de la forêt à mi-hauteur en réduisant au minimum les dommages occasionnels aux arbres est une bonne stratégie de conservation pour toutes sortes de palmiers et d'arbustes fruitiers. Nous recommandons vivement que le débroussaillage du sous-étage (actuellement prescrit) soit abandonné.

Conclusions

Les chercheurs mettent en général l'accent sur ce qui n'est pas connu plutôt que sur ce que l'on sait. En effet, notre enquête prouve qu'à bien des égards la faune de Bornéo reste mal comprise. Néanmoins, nous en savons suffisamment pour dégager un certain nombre de pratiques qui, appliquées lors d'opérations d'exploitation forestière, seraient salutaires pour la conservation de la faune de Bornéo. La recherche continuera certes de contribuer à mieux la faire comprendre, mais un manque de connaissances aujourd'hui ne saurait justifier des retards dans la mise en application des pratiques recommandées chaque fois que l'occasion s'en présente.



Y arrivera-t-il? la connectivité de la forêt est essentielle pour le mode de vie de ce singe rouge arboricole (*Presbytis rubicunda*). Photo: © Kimabajo

Nous sommes persuadés que les enquêtes comme la nôtre sont essentielles pour commencer à étudier les réalités complexes de la conservation de la biodiversité tropicale qui ne risque pas de compromettre les options de développement. Les forêts de production peuvent servir de composante utile dans une stratégie de conservation à grande échelle, et non pas en vue de remplacer les aires strictement protégées, mais pour les compléter valablement. L'amélioration des méthodes de gestion actuelles nécessite la collaboration pragmatique des écologistes et des gestionnaires de forêts. Notre enquête pluridisciplinaire et sa synthèse représentent une contribution à cette collaboration.

Références

Meijaard, E., Sheil, D., Nasi, R., Augeri, D., Rosenbaum, B., Iskandar, D., Setyawati, T., Lammertink, A., Rachmatika, I., Wong, A., Soehartono, T., Stanley, S. & O'Brien, T. 2005. *Life after logging: reconciling wildlife conservation and production forestry in Indonesian Borneo*. CIFOR, Bogor, Indonésie (en collaboration avec l'OIBT et l'Unesco).

IUCN 2003. *IUCN red list of threatened species*. <www.redlist.org>. Téléchargée le 5 août 2004.

L'ouvrage en question peut être téléchargé en format pdf de 2,6Mb à l'indicatif: www.cifor.cgiar.org/scripts/newscrips/publications/detail.asp?pid=1663. Pour en commander la version imprimée, contacter Nia Sabarniati à n.sabarniati@cgiar.org. Jusqu'à épuisement des stocks, les exemplaires seront envoyés gratuitement aux demandeurs de pays en développement; les autres devront payer les frais de port.

Impacts de l'exploitation forestière sur des groupes de faune

Mammifères

Divers mammifères sont vulnérables lors des prélèvements de bois. Ils comprennent: a) ceux qui ont des besoins nutritionnels spécialisés, comme le gibbon de Bornéo (*Hylobates muelleri*); b) les espèces vivant exclusivement dans des strates particulières de la végétation (par ex. au niveau du sol, à la cime du couvert), comme la civette *Viverra zangalunga*; et c) les espèces endémiques de Bornéo, comme le muntjac jaune (*Muntiacus atherodes*).

Oiseaux

Les oiseaux insectivores spécialistes du sous-étage, comme le roitelet strié (*Kenopia striata*), se voient rarement dans la forêt exploitée, probablement à cause d'un manque de nourriture. Les oiseaux recherchés par les chasseurs, comme les calaos qui sont d'importance culturelle, souffrent indirectement de l'exploitation forestière lorsque la chasse augmente les pressions auxquelles ils sont soumis. Certains, comme le calao à casque (*Rhinoplax vigil*), sont encore plus vulnérables

parce qu'ils ne nichent que dans les grands diptérocarpacées, lesquels sont souvent abattus lors des coupes.

Batrachiens

L'exploitation forestière peut, au moins au début, multiplier les espèces de grenouilles, du fait que les abattages créent des niches écologiques qui ne se trouvent pas habituellement dans des forêts non exploitées; ces niches attirent des espèces comme la grenouille tachetée des cours d'eau (*Rana signata*) que l'on ne trouve en général que dans des secteurs forestiers plus ouverts. On ne sait pas exactement comment la concurrence accrue de ces nouvelles espèces pourrait affecter les espèces forestières.

Reptiles

Les effets écologiques directs de l'extraction du bois sur les reptiles sont peu connus; la plupart des espèces existent à de faibles densités. Certaines (telles que les tortues d'eau douce) souffrent parce qu'elles sont recherchées pour le commerce. Les espèces qui vivent dans la litière sont affectées localement,

mais il est nécessaire de rassembler davantage de données.

Poissons

Les poissons qui souffrent le plus de l'exploitation forestière se trouvent dans les cours d'eau rapides et les rivières. Les espèces comme les loches de rivière endémiques sur les collines de Bornéo (*Gastromyzon* spp., *Neogastromyzon* spp., *Homaloptera stephensi*) et les poissons-chats (*Garra borneensis*) vivent dans les cours d'eau clairs non envasés. Les populations diminuent brusquement après les coupes, bien que la plupart se rétablissent vite à condition que le milieu aquatique boisé soit maintenu. Quelques espèces (par ex. les carpes *Tor* spp. et *Pangasius* spp.) semblent plus vulnérables: les *Tor* se nourrissent de fruits des forêts le long des rivières et d'algues qui poussent sur des surfaces sans vase, se reproduisent lentement et leur aire de répartition est étendue, alors que les *Pangasius* pullulent et, comme on peut s'y attendre, risquent d'être surexploités tandis que leurs zones de reproduction sont aussi susceptibles d'être endommagées par les abattages.

Iwokrama et son plan d'AFD

Un modèle d'aménagement forestier durable a été conçu au Guyana. Il s'agit maintenant de le mettre en oeuvre

par
Olav Bakken Jensen

Ministère de l'environnement
Norvège

EN 1989, le gouvernement du Guyana a désigné Forêt d'Iwokrama, dans la région méridionale du pays, 370 000 hectares de forêt ombrophile en grande partie vierge. Cette région est caractérisées par des sols sableux pauvres avec des affleurements de quartzite comme on les trouve sur le vieux bouclier guyanais. Les collines onduleuses sont parsemées de roches et de montagnes, et sillonnées de plusieurs fleuves navigables par endroit. La partie nord de la forêt est inhabitée, à part un village d'autochtones, mais il existe au sud des dizaines de collectivités indigènes qui comptent environ 3500 habitants.

Dans cette région, le gouvernement guyanais a lancé un plan très ambitieux associant la recherche et la gestion pratique de la forêt, en vue de présenter un modèle à la fois de conservation et d'aménagement forestier durable (AFD) axé sur la production de bois. Une station a été construite en 1994 et, en 1996, le gouvernement a passé une loi, dite d'Iwokrama, qui définit les paramètres juridiques de la forêt et les activités qui peuvent y être entreprises. Elle portait création également du Centre international d'Iwokrama pour la conservation et le développement des forêts ombrophiles, c'est-à-dire une organisation à but non lucratif chargée de gérer la forêt d'Iwokrama. Une autre clause très importante figure dans cette loi, aux termes de laquelle les communautés autochtones qui vivent à l'intérieur et autour de la forêt conservent leurs droits d'usage traditionnels, notamment de la faune, et autorise même l'exploitation de petites mines d'or.

Dès le début, cette initiative a retenu l'attention de la communauté internationale des donateurs. L'OIBT est devenue l'un des principaux bailleurs de fonds lorsqu'elle a approuvé et financé le projet OIBT PD 10/97 REV.1 (F) en 1997. L'objectif de développement de ce projet consistait à optimiser l'approvisionnement durable en biens et services économiques et environnementaux des forêts guyanaises; l'objectif spécifique était de mettre au point un modèle de gestion durable des forêts à une échelle commerciale, capable de livrer toute une gamme de produits.

La réalisation la plus remarquable d'Iwokrama ... a probablement été son impact sur les communautés autochtones locales.

La forêt a été divisée en zones (voir AFT 9/4), dans deux catégories principales de superficie plus ou moins égale: à l'état sauvage (trois zones séparées), et apte à une exploitation durable (une zone). Le projet de l'OIBT devait porter sur les 180 000 hectares de la zone destinée à l'exploitation et devait produire six résultats: un plan de gestion forestière; une étude de faisabilité sur les produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL); un programme commercial en rapport avec l'exploitation; une plus grande disponibilité de bois et de



Vue sur le fleuve: le Centre international d'Iwokrama pour la conservation et le développement des forêts ombrophiles. Photo: © Fotonatura

PFNL; la formation d'hommes et de femmes autochtones à la gestion forestière durable axée sur des produits multiples; et l'amélioration des directives relatives à l'AFD.

Le projet s'est achevé en avril 2004 et son évaluation à posteriori a été effectuée par l'auteur en avril 2005; l'évaluation a indiqué que le projet avait réalisé plusieurs des résultats escomptés, et avait même dépassé les espérances dans certains cas.

Effets sur les communautés autochtones

La réalisation la plus remarquable d'Iwokrama, grâce au projet de l'OIBT et à d'autres, a probablement été son impact sur les communautés autochtones locales. Au début, celles-ci avaient envisagé l'initiative d'Iwokrama avec une certaine méfiance, dont l'origine remontait à des revendications passées des autochtones sur les terres forestières. Cependant, la nature de la Loi d'Iwokrama, qui respecte les droits d'usage des autochtones, l'ample processus consultatif destiné à mettre en oeuvre des activités communes, et la formation participative fournie par Iwokrama, ont tous contribué à forger des rapports très harmonieux entre les communautés et l'initiative Iwokrama. De nombreux témoignages à cet égard ont été offerts par les représentants autochtones au cours de l'évaluation à posteriori.

Organisation locale

Undes résultats les plus intéressants et positifs de ce resserrement des rapports a été l'organisation des communautés autochtones en un corps commun—le Conseil pour le développement de la zone nord de Rupununi (NRDDB)—en vue de se prononcer d'une seule voix sur des questions touchant Iwokrama. En coopération avec Iwokrama, le NRDDB a lui-même lancé une série d'activités de formation sur un éventail de matières, y compris des pratiques agricoles améliorées, la conservation et la gestion de la pêche, la production d'une gamme de PFNL, la formation d'enseignants dans les langues vernaculaires et des activités de recherche en langues vernaculaires et acquises; il a même maintenant sa propre station radio locale et publie un bulletin d'information. En fait, le développement d'Iwokrama a rehaussé le standing de l'organisation des peuples autochtones de la région et l'a porté à un niveau entièrement nouveau.

Planification de la gestion

Dans beaucoup d'autres domaines, les réalisations ont été importantes. Des inventaires forestiers ont été effectués en plusieurs stades, en partie fondés sur des données et des hypothèses concernant d'autres parties du Guyana. Le projet ayant été prolongé, un nouvel inventaire de l'ensemble du secteur d'exploitation durable a été effectué en appliquant les toute dernières techniques. Enfin, un plan de gestion définitif et une étude de faisabilité relative à la production de PFNL et du bois ont été mis au point.

Le plan de gestion représente une innovation par rapport aux coupes sélectives pratiquées jusqu'ici ailleurs au Guyana, en particulier du fait qu'il tient compte d'une gamme de nouvelles espèces d'intérêt commercial. C'est une des raisons pour lesquelles il indique également une possibilité annuelle assez élevée, laquelle s'est avérée bien inférieure à la capacité de rendement soutenu mais devrait être suffisante pour garantir la durabilité économique de l'opération.

D'autres recherches forestières financées en grande partie par d'autres donateurs en tant qu'éléments de l'initiative Iwokrama ont été presque excessives. La bibliographie des publications d'Iwokrama couvre environ 150 ouvrages portant sur des sujets tels que les hiéroglyphes, l'herpétologie et l'arachnologie, matières qui semblent plutôt ésotériques par rapport à la gestion pratique des forêts. En fait, pour ceux qui aiment les serpents et les araignées, Iwokrama a beaucoup à offrir!

Il s'agit maintenant de la mise en oeuvre

Certes, les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre l'AFD sont impressionnants mais, après quelque dix années de mise au point, il semble grand temps d'appliquer les principes. Il est

essentiel de mettre le plan de gestion à exécution non seulement pour que le Centre puisse être économiquement viable grâce à la production de bois et de PFNL mais aussi pour que les communautés autochtones en tirent des avantages. L'évaluation à posteriori a indiqué que les conditions préalables à l'exploitation forestière et aux opérations commerciales sont réunies. Peut-être la plus grande imperfection du projet de l'OIBT, et de l'initiative Iwokrama en général, réside dans le fait que l'exploitation forestière n'a pas encore effectivement commencé. Une société, Iwokrama Timber Inc., a été créée pour traiter avec d'éventuelles entreprises d'exploitation ainsi que pour collaborer avec les communautés autochtones en vue de s'accorder sur le partage du produit de la récolte; ce travail en est cependant encore à ses débuts. Il semblerait que le démarrage d'activités commerciales à plein rendement ait besoin d'une nouvelle impulsion, ce que lui procurera un projet de suivi, OIBT PD 297/04 (F), s'il est approuvé et financé par le Conseil international des bois tropicaux.

Il est presque certain que tous les travaux préparatoires, et en particulier l'élaboration du plan de gestion, représentent d'importantes réalisations du projet de l'OIBT qui, de l'avis de l'auteur, auront un effet durable sur les pratiques et les politiques forestières, non seulement au Guyana mais également ailleurs en Amérique du Sud et probablement au-delà. Mais c'est à l'usage qu'on se rend compte de la qualité des choses. Il est donc primordial que la phase suivante du projet démarre aussitôt que possible.



En suspens: l'auteur sur une passerelle à la cime des arbres dans la forêt d'Iwokrama.



Espace vital: case amérindienne dans la forêt d'Iwokrama.
Photo: © Fotonatura

Les exportateurs de bois tropicaux doivent apprendre à surmonter de plus en plus d'obstacles techniques aux échanges

par Russell Taylor¹,
Ivan Tomaselli²
et
Lew Wing Hing³

¹R.E. Taylor & Associates Ltd
Canada

²STCP Engenharia de Projetos
Ltda
Brésil

³Malaisie

LES PAYS membres producteurs de l'OIBT ont exprimé les inquiétudes que leur cause l'évolution des normes et des règlements techniques applicables aux produits sur les marchés consommateurs. En effet, cette évolution freine l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux. Afin d'évaluer ces préoccupations, l'OIBT a demandé aux auteurs d'entreprendre une étude sur différents marchés pour identifier et évaluer les normes, les règles de classement, les codes de construction et autres règlements qui ont des incidences sur le commerce des produits du bois et en particulier des bois tropicaux.

Nous avons rassemblé l'information de diverses manières: un questionnaire structuré envoyé aux producteurs de bois tropicaux, des visites auprès d'organismes gouvernementaux et d'associations industrielles dans les régions productrices et consommatrices, des enquêtes téléphoniques et une analyse des informations du domaine public. Le rapport qui en résulte fait apparaître des écarts entre les exigences techniques des marchés et la capacité des pays producteurs de bois tropicaux de s'y conformer. Enfin, il propose des mesures pour combler ces écarts.

Cet article donne une vue d'ensemble des résultats de l'étude. Les principales expressions utilisées—barrière commerciale, obstacle non tarifaire et obstacle technique au commerce (OTC)—sont définies dans l'encadré.

La situation dans les principaux pays consommateurs

En Amérique du Nord, tout bois débité ou panneau devant être utilisé pour applications structurales doit être marqué par une



Empilement: plis de contreplaqués empilés pour traitement aux adhésifs et inspection avant l'exportation du Sarawak (Malaisie). Photo: Samling Corporation

estampille en certifiant la classe. Obtenir une accréditation par des tiers pour des estampilles de classes de bois tend à être aussi compliqué que coûteux, ce qui explique sans doute pourquoi très peu d'espèces tropicales sont utilisées sous forme de matériau structural.

Les agences de contrôle phytosanitaire du Canada et des Etats-Unis exigent que tous les matériaux d'emballage et caisses en bois soient soumis à un traitement thermique ou séchés au four conformément aux Normes internationales pour les mesures phytosanitaires adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (NIMP n° 15).

Dans l'Union européenne (UE), les plus importants OTC concernent les panneaux, en particulier ceux utilisés dans l'industrie du bâtiment. Depuis avril 2004, les panneaux structuraux en bois vendus dans les pays de l'UE doivent être certifiés et porter un label de conformité (Conformité européenne—CE).

S'agissant de l'impact du label CE, de nombreux exportateurs de bois estiment que les conditions européennes applicables aux panneaux de bois concernant l'émission de formaldéhyde représentent un OTC de moindre importance. Néanmoins, la question devrait être suivie de près, car l'on s'attend à ce que le Comité européen de normalisation harmonisée (Comité européen de normalisation—CEN) mette à jour la Directive de l'UE sur les produits de construction en y ajoutant d'autres limites concernant les émissions de formaldéhyde.

Éco-étiquetage

Un autre OTC, sans doute plus urgent celui-ci, a des conséquences pour les produits en bois tropicaux dans l'UE, en Amérique du Nord et sur quelques autres marchés, à savoir les politiques d'achat des gouvernements. De plus en plus, les pouvoirs fédéraux, nationaux et municipaux insistent pour que tous les matériaux de construction, de meubles et de menuiserie qu'ils achètent soient dérivés de bois tropicaux prélevés légalement dans des forêts sous gestion durable. Bien qu'en général les contrats passés avec les gouvernements ne l'exigent pas spécifiquement, certains demandent explicitement que le bois soit certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) ou 'un organisme de certification équivalent'.

Définitions des barrières commerciales

Barrière commerciale: une barrière commerciale est en général une politique commerciale ou une mesure mise en place par un gouvernement, qui compromet la liberté d'achat et de vente de biens et de services sur le plan international. Les barrières commerciales peuvent prendre la forme d'obstacles tarifaires et non tarifaires.

Obstacle non tarifaire: les obstacles non tarifaires incluent les lois, les règlements, les politiques et les pratiques qui soit protègent les biens de production intérieure contre tous les effets indésirables de la concurrence étrangère, soit stimulent artificiellement les exportations des biens de production intérieure. La figure (page 19) donne quelques exemples d'obstacles non tarifaires affectant les bois tropicaux.

Obstacle technique au commerce (OTC): par le biais d'accords commerciaux entre pays, les gouvernements définissent des procédures visant à garantir que les règlements et les normes techniques ne créent pas 'd'obstacles inutiles au commerce international'. Cependant, l'imposition de prescriptions techniques destinées à protéger la santé et la sécurité des consommateurs dans les pays et à réaliser la conformité de la qualité des produits parmi des producteurs, risque de créer des barrières à l'accès au marché. Les conditions risquant de constituer des OTC incluent les prescriptions relatives aux normes, à la qualité et au classement des produits, les codes de construction et d'autres règlements techniques.

Etant donné que le marché exige de plus en plus la certification par le FSC ou un organisme équivalent, il est évident que la documentation relative à l'éco-étiquetage et à la traçabilité des produits risque de devenir un sérieux obstacle au commerce de bois—et au commerce de bois tropicaux en particulier. L'étude recommande que les producteurs et les importateurs de bois tropicaux s'efforcent ensemble de stimuler le dialogue avec les instances dirigeantes de l'UE et des Etats-Unis pour leur expliquer ce qui est fait pour améliorer la gestion des forêts, et pour les sensibiliser à l'impact économique et social que les conditions d'éco-étiquetage et de traçabilité auront dans beaucoup de pays en développement.

Asie du nord

Au Japon, les OTC qui touchent le plus les produits de bois tropicaux sont la norme en matière d'agriculture (JAS) et la norme industrielle (JIS) portant sur les émissions de formaldéhyde en rapport avec le 'syndrome du bâtiment malsain'. Les produits affectés sont les contreplaqués, les panneaux de particules, les panneaux de fibres agglomérées de densité moyenne, les panneaux structuraux, les produits pour panneaux lamellés, les parquets et les marches d'escalier. Chaque catégorie de produit doit être certifiée séparément selon la norme appropriée.

Actuellement, ni la Corée ni la Chine n'ont en place des OTC suffisamment rigoureux pour avoir quelque impact que ce soit sur le commerce.

La situation dans les principaux pays producteurs

Amérique latine

La mesure dans laquelle l'industrie a été affectée par les codes de construction, les normes et d'autres facteurs liés à l'accès au marché varie considérablement entre les principaux pays producteurs d'Amérique latine, comme varie également la capacité qu'ont ces pays de surmonter ces contraintes.

Au Brésil, l'industrie du bois a recensé plusieurs OTC et d'autres conditions du marché qu'elle considère comme des restrictions d'accès au marché. Ceux-ci incluent la marque CE de l'UE, les normes des Etats-Unis relatives aux panneaux structuraux en bois, les normes phytosanitaires sur les principaux marchés consommateurs (y compris NIMP n°15), les mesures de sûreté intérieure prises par le gouvernement des Etats-Unis, le contrôle des émissions de formaldéhyde et les questions liées à l'environnement (notamment la politique des gouvernements en matière d'achats).

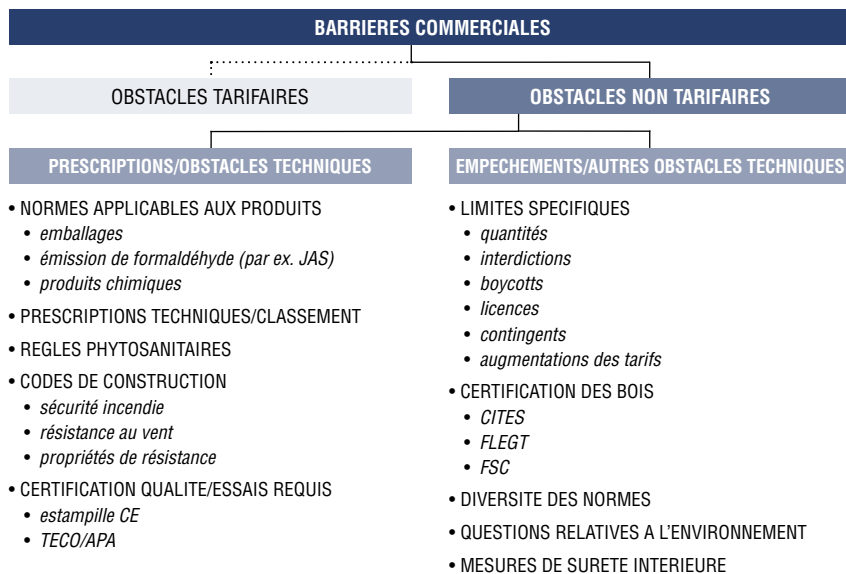
Toutefois, le Brésil est mieux en mesure de satisfaire les exigences des OTC et d'autres conditions du marché que la plupart des autres pays latino-américains. Il a mis en place un cadre plus structuré de normes, certification de qualité, accréditation et laboratoires d'essai, et possède aussi de nombreuses grandes entreprises capables d'absorber des coûts liés aux OTC.

Les producteurs boliviens auraient été, semble-t-il, peu touchés par les codes de construction, les normes et d'autres demandes imposées

Photo: Samling Corp

Problèmes techniques

Organigramme des obstacles non tarifaires affectant le commerce des bois tropicaux



par les marchés. Le seul cas mentionné par l'industrie du bois durant l'enquête se rapporte aux émissions de formaldéhyde pour les panneaux et les éléments de bois pour meubles. Le facteur le plus important affectant le secteur forestier bolivien concerne les mesures phytosanitaires liées aux produits forestiers autres que le bois.

Par ailleurs, les importateurs ont fait savoir à l'industrie du bois bolivienne que les conditions du marché seront probablement renforcées dans les années à venir. Cette éventualité est une source de préoccupation pour l'industrie, car elle viendra grever les coûts et fera baisser la compétitivité de ses produits sur les marchés internationaux. Le pays a peu de possibilités de traiter ce problème: le secteur forestier est en grande partie composé de petites et moyennes entreprises (PME) qui ne pourront pas absorber les coûts liés à certains OTC et demandes du marché tels que le marquage CE des panneaux.

L'industrie du bois de l'Equateur a surtout été touchée par les règlements japonais concernant les émissions de formaldéhyde des panneaux de bois. Elle estime que les normes sont trop élevées, rendant presque impossibles les exportations vers le Japon à cause des coûts qu'entraînent les essais et la certification. L'industrie est également préoccupée par les dispositions relatives aux mesures de sûreté et à la politique en matière d'achats imposées par les agences gouvernementales aux Etats-Unis; elle a le sentiment que les OTC et autres conditions du marché se multiplient et que la capacité de les surmonter est limitée—notamment par les PME qui représentent la plus grande partie de l'industrie.

Afrique

Jusqu'à présent, l'industrie du bois au Cameroun n'a pas été affectée par les OTC et autres exigences du marché, ce qui est très probablement dû au fait qu'environ 90% des exportations comprennent des sciages et (à un degré moindre) des grumes.

Le souci principal de l'industrie du bois du Ghana concernant les OTC et d'autres exigences du marché se rapporte au marquage CE, qui semble se répercuter sur les exportations vers l'Europe. Les entreprises ghanéennes ont du mal à satisfaire les nouvelles prescriptions techniques à cause du manque général d'équipement adéquat mais aussi parce qu'il n'a été mis en place aucun programme de garantie de la qualité et de certification.

L'industrie ghanéenne du bois est également préoccupée au sujet des prescriptions relatives aux émissions de formaldéhyde et, en général, par l'importance croissante des demandes du marché sur toutes sortes de questions d'ordre technique, environnemental et social. Néanmoins, le Ghana est un des pays les plus progressifs d'Afrique du point de vue de l'élaboration de normes et de ses

laboratoires d'essai des produits. Le problème principal tient cependant au fait que les PME sont peu susceptibles d'avoir les moyens de surmonter ces OTC et d'en absorber les surcoûts.

Du point de vue général de l'industrie des bois tropicaux du Gabon, les OTC et les besoins connexes du marché ne représentent pas un problème important, ce qui s'explique en grande partie par le fait qu'environ 80% des bois exportés du pays le sont sous la forme de grumes.

Asie du Sud-Est

Les trois OTC qui préoccupent le plus les secteurs du bois de Malaisie et d'Indonésie sont le marquage CE des contreplaqués structuraux, les normes britanniques pour les contreplaqués structuraux et les normes JAS/JIS concernant les émissions de formaldéhyde. Bien que le respect de ces exigences de certification pour accéder au marché entraîne des coûts supplémentaires, l'industrie malaisienne a trouvé une solution permettant de tenir compte de ces impératifs techniques, et l'Indonésie y parviendra sous peu. Comme dans les autres régions, les PME de ces deux pays ont des difficultés à faire face aux demandes qui leur sont imposées par les OTC.

Programme de développement de Doha

Le Programme de développement de Doha a été défini par l'Organisation mondiale du commerce lors de sa 4^{ème} conférence ministérielle, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001; il inclut des questions liées aux OTC qui ont des incidences sur l'industrie et le commerce des bois tropicaux. Les débats concernant ce programme sont de grande portée et encore à un stade initial; néanmoins, il importe que les pays producteurs de bois tropicaux et l'industrie en suivent de près l'évolution. Une attention particulière devrait être prêtée aux discussions relatives aux accords environnementaux multilatéraux et aux marchés publics dans la mesure où ils influent sur le marché international des produits de bois tropicaux.

Recommandations Pays producteurs

Trois recommandations s'adressent à ce groupe. Tout d'abord, les gouvernements des pays producteurs devraient entretenir une plus forte coopération régionale afin d'aider à combler les lacunes de connaissance au sujet des OTC, que ce soit à l'intérieur ou entre les pays.

Deuxièmement, les gouvernements devraient mettre en place, d'une part un cadre exhaustif pour élaborer des normes locales applicables aux produits du bois et aux systèmes de certification et, d'autre part des organismes et des laboratoires dont l'objectif sera de surmonter les barrières du marché international et de répondre aux exigences; les gouvernements pourraient, au besoin, solliciter le soutien international à cet effet. De même, ils pourraient envisager la possibilité de prendre également cette mesure à un niveau régional, ce qui étayerait les travaux d'harmonisation des normes.

Enfin, les gouvernements devraient collaborer à des activités visant à éviter l'escalade des OTC et à promouvoir l'harmonisation des normes, codes de construction et autres conditions en vigueur dans les pays consommateurs. Ils devraient continuer à soulever la question des OTC au sein d'instances internationales telles que l'OIBT et, en particulier, ils devraient s'efforcer de ranimer les discussions sur la question dans le cadre du Programme de développement de Doha.

Principaux pays consommateurs

Les principaux pays consommateurs devraient se pencher sur trois questions principales. Tout d'abord, il y aurait lieu de mettre au point et/ou d'améliorer les mécanismes garantissant que la certification par des tiers ne devienne pas un OTC majeur. Par exemple, les gouvernements des pays importateurs pourraient simplifier les procédures, en tenant compte des mécanismes existants de

reconnaissance mutuelle comme le Forum international d'accréditation (IAF). Ils pourraient également coopérer avec les pays producteurs au renforcement des compétences au niveau local par le biais de programmes d'assistance technique, du transfert de technologie et d'autres activités qui viseraient à réduire les coûts à prévoir pour se conformer aux exigences du marché.

Deuxièmement, les gouvernements des pays consommateurs devraient faire en sorte que leurs politiques d'achat à tous les niveaux (fédéral, national et municipal) ne deviennent pas des barrières commerciales à l'encontre des produits de bois tropicaux.

Enfin, les gouvernements des pays consommateurs devraient fournir une assistance technique et financière aux organismes de normalisation et autres des pays producteurs, en vue de mettre en place des programmes nationaux efficaces de garantie de la qualité permettant de faire certifier les produits conformément aux exigences du marché. Ils pourraient également fournir une assistance technique directe aux secteurs privés des pays producteurs, en vue d'accroître la capacité de l'industrie de satisfaire les normes, les niveaux de qualité requis et d'autres exigences pour accéder aux marchés.

OIBT

L'OIBT a un rôle critique à jouer pour améliorer l'accès au marché. Elle devrait, entre autres, aider les producteurs à remédier à leur insuffisance de connaissances et d'infrastructure et servir de tribune de discussion entre producteurs et consommateurs sur la question des OTC.

L'OIBT devrait également mettre des fonds à disposition pour lancer des programmes spécifiques visant à combler les lacunes de connaissances identifiées chez les producteurs, par exemple en intensifiant la coopération des membres en matière de transfert de technologie. Et, en ce qui concerne l'insuffisance d'infrastructure, l'OIBT devrait fournir aux pays producteurs une assistance technique en vue de mettre en place un système d'attestation de conformité⁹ et des laboratoires pour tester les produits par rapport aux exigences du marché.

Dernières observations

La récente vague d'OTC a eu un effet négatif non négligeable sur les exportateurs de bois tropicaux. Certains OTC, comme le système de marquage CE de l'UE, imposent aux producteurs/exportateurs de modifier considérablement la structure de leurs opérations s'ils veulent continuer à traiter avec ce grand marché. Dans la plupart des cas, ces producteurs/exportateurs doivent également absorber des surcoûts élevés pour répondre aux nouvelles exigences.

Les industriels et les associations de l'industrie des pays producteurs ont de plus en plus le sentiment que les OTC ont touché de nombreuses petites entreprises, et même quelques-unes de taille moyenne, en particulier celles qui disposent de peu d'information sur les marchés. Les difficultés qu'éprouvent ces entreprises à faire face aux nouvelles exigences en évinceront probablement beaucoup des marchés où des OTC de grande portée ont été imposés, ce qui pourrait se traduire par un impact important sur l'emploi dans les secteurs du bois de plusieurs pays producteurs tropicaux.

L'étude formule un certain nombre de recommandations adressées aux pays producteurs et consommateurs ainsi qu'à l'OIBT. La mise en oeuvre de celles-ci devrait contribuer de façon considérable à modérer les futures perturbations qui résulteront de l'apparition de nouveaux OTC dans le commerce international des bois tropicaux.

Pour recevoir une copie de l'étude 'Mesures destinées à promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux', contacter M. Amha bin Buang, du Secrétariat de l'OIBT, eimi@ito.or.jp

L'OIBT insiste de nouveau sur le respect des lois forestières

Des renseignements supplémentaires sur le respect des lois forestières et l'exploitation illégale ont été fournis à la dernière session du Conseil

AIDER LES PAYS à élaborer et faire respecter les lois forestières reste l'une des tâches les plus importantes auxquelles est confrontée la communauté internationale, selon le Président du Conseil international des bois tropicaux, M. Alhassan Attah.

Le Conseil est l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Il s'est réuni à Brazzaville (République du Congo) en juin dernier pour sa 38^{ème} session en vue de débattre de questions telles que le respect des lois forestières, la restauration des forêts et la réalisation de l'aménagement forestier durable (AFD).

“Les travaux menés dans le cadre de cette session font ressortir que l'OIBT doit poursuivre ses efforts d'assistance aux pays afin de faire respecter les lois forestières”, a déclaré M. Attah.

Le Conseil a reçu le rapport d'une mission de diagnostic de l'OIBT au Gabon, pays fermement engagé à instaurer la gestion forestière durable. La mission a néanmoins conclu que l'application des lois forestières nécessitera davantage de soutien lorsque le nouveau code forestier entrera en vigueur plus tard dans l'année. Elle a recommandé que l'OIBT encourage les programmes de formation qui traiteront, entre autres, du respect des lois forestières et des règlements connexes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport de la mission au Libéria, pays où le secteur forestier licite a été anéanti pendant la guerre civile. Les Nations Unies ont imposé un embargo sur les exportations de bois en provenance de ce pays en vue de limiter toute contribution financière que la contrebande de bois pourrait apporter aux troubles civils. La mission a recommandé que l'OIBT élargisse son soutien à la reconstitution du secteur forestier libérien.

Durant la session, le Conseil a reçu un rapport d'activité relatif à la préparation d'un code de conduite né d'une initiative conjointe de l'OIBT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et destiné à améliorer le respect des lois dans le secteur forestier. La publication de ce code plus tard dans l'année fournira aux pays un recueil des expériences de lutte contre les activités forestières illégales.

La session du Conseil comprenait une réunion parallèle organisée par une coalition d'organismes locaux et internationaux de la société civile. L'événement était axé sur le rapport qui existe entre la sécurisation des régimes fonciers en faveur des collectivités indigènes et locales et les mesures visant à réprimer l'exploitation forestière illégale.



A cet égard, M Kapupu Diwa, représentant des collectivités autochtones de la République démocratique du Congo, a rappelé aux délégués les liens étroits qui existent entre la forêt et les populations autochtones de ce pays, mais en soulignant que les droits à la forêt de cette communauté ne sont pas respectés et qu'elle ne profite pas comme elle le devrait de l'exploitation commerciale des ressources forestières.

Andy White de Forest Trends, une ONG basée aux Etats-Unis, a prié instamment l'OIBT de faire davantage pour aider ses membres à faire modifier les politiques relatives aux régimes fonciers.

“L'OIBT est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle” a-t-il déclaré. “Elle est en mesure, par exemple, d'encourager un dialogue ouvert à l'intérieur des pays et entre les pays, d'entreprendre des études—non seulement sur ce qui doit être fait mais sur la façon de le faire—et d'élargir son assistance technique dans les pays”.

D'après M. Manoel Sobral, Directeur exécutif de l'OIBT, une volonté renforcée des pays de s'attaquer au problème des abattages clandestins contribuera, au cours des quelques années à venir, à réduire sensiblement le problème.

“Nous voyons de nombreux pays prendre des mesures audacieuses en vue de faire mieux respecter les lois forestières”, a-t-il ajouté. “De plus, les pays développés sont de plus en plus résolus à soutenir ces efforts. C'est ainsi que le gouvernement japonais a l'intention d'être le premier, en coopération avec l'OIBT, à éliminer l'exploitation illégale. Je me félicite de cet engagement, lequel devrait produire des effets tangibles et significatifs au cours des mois et des années à venir”.

L'OIBT octroie 7,6 millions de dollars EU en faveur des forêts tropicales

Les projets destinés à promouvoir le commerce des bois certifiés au Guatemala, à créer un marché pour les services environnementaux dans les forêts tropicales de Chine et à aider des communautés à réhabiliter localement des terres forestières dégradées à Java (Indonésie), figurent parmi les projets bénéficiant d'un financement accordé par le Conseil international des bois tropicaux à sa 38^{ème} session, tenue à Brazzaville (République du Congo), en juin dernier.

A cette session, le Conseil a financé en tout 13 projets et trois avant-projets, dont l'un en vue de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises au Gabon, un autre de produire une publication de qualité sur les essences à bois d'oeuvre africaines et un autre en vue d'aider le Myanmar à conserver ses ressources génétiques de teck.

Un projet financé dans la République du Congo poursuivra les travaux entrepris pour améliorer la gestion des forêts, conserver la biodiversité et accroître les moyens d'existence des populations locales dans la zone tampon du parc national de Noubale-Ndoki. En outre, des engagements ont été annoncés en vue de financer un projet congolais

qui, lorsqu'il aura été financé intégralement, exploitera l'imagerie aérienne multi-spectrale sous forme numérique pour améliorer la surveillance des forêts. Au total, environ 1,35 million de dollars EU ont été engagés pour aider le secteur forestier de la République.

L'OIBT a également décidé d'apporter un appui supplémentaire au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, en débloquent 150.000 dollars pour des activités qui contribueront à la mise en oeuvre du Plan sous-régional de convergence et à la réalisation de l'Objectif 2015 de la COMIFAC.

Les principaux donateurs à cette session ont été les gouvernements japonais et suisse, le Fonds commun pour les produits de base et les Etats-Unis, tandis que les promesses de financement ont été annoncées par les gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la France, de la Finlande et de la République de Corée. Enfin, des fonds ont été mobilisés à partir des ressources libres d'affectation de l'Organisation.

Les descriptions des projets nouvellement financés seront publiées dans la prochaine édition d'AFT.

Analyse des imperfections du marché des sciages dans la région sud, côté Pacifique, de la Colombie

par
Sandra Rodriguez

Master sur les ressources forestières (Economie)

Université d'Etat d'Oklahoma

BIEN que les forêts couvrent plus de 50% du territoire, le secteur forestier de Colombie n'est pas bien développé et ne contribue pas de manière appréciable au bien-être de la société. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet état de choses, par exemple: un grand nombre des arbres sur pied n'ont pas de valeur marchande élevée; les producteurs à forte intensité de main d'oeuvre extraient les bois de haute valeur qui sont commercialisés sur un marché parallèle; les propriétaires fonciers doivent être employés par des scieries avant de prélever du bois sur leurs propres terres; l'utilisation traditionnelle des scies à chaîne pour extraire et débiter les grumes entraîne des niveaux élevés de gaspillage de bois et favorise l'exploitation illégale; les conditions d'emploi ne favorisent pas le développement d'aptitudes car le bois est traîné manuellement jusqu'à la destination la plus proche, soit une crique, un canal, un fleuve ou une route; les salaires sont insuffisants; et les bûcherons ne voient aucun intérêt à conserver la forêt.

Ces problèmes peuvent être surmontés. Le Plan national de développement forestier (Minambiente 2000) précise que les activités économiques liées aux ressources forestières ne peuvent pas être considérées indépendamment des activités et de la dynamique des marchés régionaux et internationaux. Dans ce sens, la durabilité des processus de production de bois devrait être examinée dans les contextes économique, social et politique dans lesquels se déroule la production. Un des objectifs du plan national consiste à promouvoir les produits et services de la forêt sur les marchés nationaux et internationaux en encourageant des liens commerciaux compétitifs.

L'objectif de mes recherches en vue d'obtenir une maîtrise était d'estimer le degré et la nature des imperfections sur les marchés des sciages dans le sud de la Colombie, côté Pacifique, dont sont originaires 60% des sciages en provenance des forêts naturelles du pays. Cet objectif a été atteint par le biais d'une description de la structure du marché du bois et d'un examen du comportement des participants à ce marché. La description des marchés et du degré d'imperfection dans cette région permet aux décideurs de mieux évaluer la contribution du marché du bois à la réalisation des objectifs économiques nationaux. Cela permet également de mieux comprendre le rôle du marché du bois dans l'atténuation de la pauvreté au niveau régional.

Description du marché

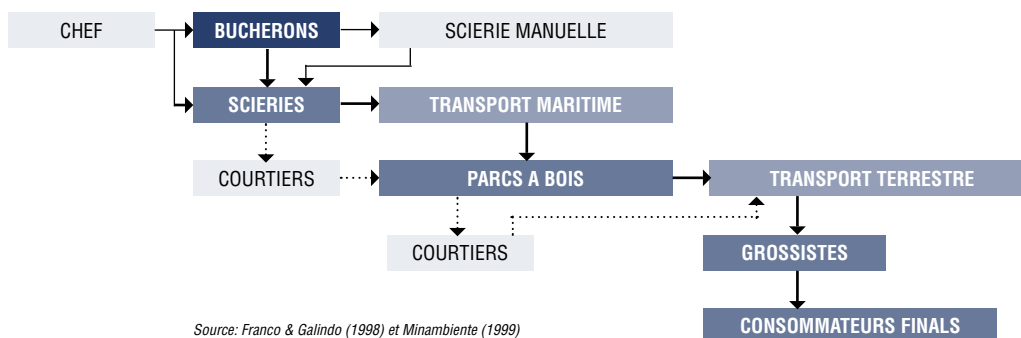
Pour chaque marché de la filière de commercialisation, telle que définie pour la région Pacifique sud par Franco et Galindo (1998) grâce au Système d'information statistique forestière (SIEF), j'ai analysé les éléments relatifs à sa structure, ses procédés, sa performance (voir la figure). Quatre marchés des sciages peuvent être identifiés: 1) le marché entre grossistes et consommateurs finals (industries du meuble et du bâtiment) situé à Bogotá; 2) le marché entre parcs à bois et grossistes—les parcs à bois sont situés dans la partie méridionale du pays, à l'ouest du littoral du Pacifique (Buenaventura); 3) le marché entre parcs à bois et scieries—les scieries sont dispersées le long des fleuves Cauca et Patia; et 4) le marché entre bûcherons et scieries.

Ces marchés sont caractérisés par quelques graves imperfections, en particulier par une forte concentration et de grandes difficultés d'entrée. Plus de 50% de la production est entre les mains d'un petit nombre d'entreprises. Disposant d'importantes ressources financières, ces entreprises ont la possibilité d'évincer les plus petits concurrents; elles peuvent fixer les prix à un niveau minimal au-dessus du coût marginal, voire à des niveaux peu rentables à court terme, pour affaiblir leurs rivaux ou pour bloquer l'entrée en jeu de nouvelles entreprises. Les entreprises marginales fixent leurs prix à des niveaux qui permettent de petits bénéfices, mais ces prix sont en général plus élevés que ceux demandés par les entreprises concentrées. Par conséquent, la conduite du marché des sciages est de nature coercitive, les plus grandes sociétés affaiblissant leurs concurrents.

L'indice de la qualité de la vie en Colombie est le plus faible dans la région Pacifique sud: 60% de la population vit dans des conditions de pauvreté absolue, 30% seulement ayant accès aux services de santé, et la répartition des revenus est extrêmement inégale (Orozco 1999). Dans les zones rurales de Nariño et Cauca, les salaires sont inférieurs au minimum des salaires moyens dans le pays: 79% des salaires sont inférieurs au salaire minimum. En outre, la forêt est épuisée, et les incitations du gouvernement et financières ne suffisent pas pour encourager les pratiques de gestion durable de la forêt.

Les maillons de la chaîne

Filière de commercialisation des sciages du Pacifique sud



Source: Franco & Galindo (1998) et Minambiente (1999)

Conclusions

En partie à cause des imperfections de son système commercial, la Colombie ne bénéficie pas dans la mesure où elle le pourrait de son vaste domaine forestier. Son commerce international de sciages est modique comparé à celui de pays voisins comme le Venezuela, l'Équateur et le Pérou; le caractère extrêmement défectueux du marché intérieur gêne le développement d'un commerce d'exportation.

La Colombie doit envisager prioritairement la réforme des marchés intérieurs de bois pour qu'ils puissent contribuer comme ils le devraient au développement économique. La fabrication de produits de bois à valeur ajoutée devrait être promue à Nariño et Cauca, entre autres pour améliorer la situation de l'emploi. Toutefois, cette promotion doit être accompagnée de l'existence de bonnes sources de crédit et de mesures d'incitation garantissant une meilleure utilisation des ressources. Orozco (1997) propose que les grandes entreprises fassent participer les communautés locales à l'élaboration de plans de gestion forestière; la présente étude appuie cette proposition. Ces plans pourraient inclure des accords entre les sociétés et les communautés, permettant ainsi de réduire les obstacles à l'entrée au marché.

Mes recherches montrent que le marché concentré sur les parcs à bois est particulièrement oligopolistique et bénéficie également d'un assez grand pouvoir commercial; par conséquent, il faudrait prêter davantage d'attention à ce marché. Le rôle des marchés est de réaliser un taux souhaitable de croissance économique, d'employer les ressources efficacement et d'aider à stabiliser les revenus et l'emploi. Les marchés du secteur forestier ne font pas exception; cependant, pour que ces marchés puissent remplir correctement ce rôle, il est nécessaire de renforcer la capacité du gouvernement de faciliter le système

commercial (par exemple en fixant des normes, en appliquant des règlements et en aidant à développer le capital humain).

Pour remédier aux imperfections du marché et augmenter la faible contribution qu'il apporte actuellement à la réalisation des objectifs économiques et sociaux, il faut disposer d'informations; à cet égard, le SIEF, qui a déjà tiré profit d'un projet OIBT, devrait être renforcé encore davantage aux niveaux régional et national. Les autorités forestières devraient envisager une étude des industries manufacturières du bois ainsi que des producteurs dans toutes les régions productrices de bois de Colombie.

Références

Bain, J. 1968. *Industrial organization*. Second edition. John Wiley and Sons, Inc, New York, Etats-Unis.

Franco, H. & Galindo, A. 1998. *Principales canales y márgenes de comercialización de madera aserrada de sajo (Camposperma panamensis), cuangare (Dialyanthera gracilipes) y sande (Brosimum utile) proveniente del Pacífico Sur*. Universidad Distrital Francisco José de Caldas, Bogotá, Colombie.

Orozco, J. 1997. *Diseño de una política de concesiones y permisos forestales para el Pacífico Colombiano*. Informe Final. Ministerio del Medio Ambiente, Bogotá, Colombie.

Minambiente 1999. *Evaluación de la oferta y demanda nacional de productos forestales maderables y no maderables*. Contrato de Consultoría No 980647. Santafé de Bogotá, Ministerio del Medio Ambiente, Bogotá, Colombie.

Minambiente 2000. *Plan nacional de desarrollo forestal*. Documento de Discusión. Ministerio del Medio Ambiente, Bogotá, Colombie.

Ces travaux ont été menés à bien avec l'aide d'une bourse octroyée par l'OIBT.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;

- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **7 septembre 2005**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er janvier 2006. Les demandes seront évaluées en novembre 2005.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site www.itto.or.jp

La légalité est en passe de devenir le nouveau point chaud de la certification

Atelier international de l'OIBT sur les approches par étapes de la certification

19–21 avril 2005
Berne, Suisse

A en juger par les résultats de cet atelier, la vérification de la légalité des bois se profile comme une question clé des débats qui porteront sur la certification des bois.

La certification des forêts est un des moyens qui permet de vérifier si un secteur particulier de forêt est bien géré et, grâce à la labélisation, de garantir aux consommateurs qu'en achetant des produits en bois étiquetés, ils apportent leur soutien à l'aménagement forestier durable (AFD). Cette idée a été avancée il y a plus de dix ans dans le souci de freiner le déboisement sous les tropiques; mais paradoxalement, 5% à peine de la superficie totale des forêts actuellement certifiées est située sous les tropiques.

D'après le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho, il y a deux principales raisons à cela:

“Tout d'abord, les pays tropicaux sont pratiquement tous des pays en développement confrontés à des demandes concurrentes de ressources peu abondantes. Les forêts figurent rarement dans les listes de priorités”, a-t-il dit. “Par ailleurs, ces pays ont affaire à des forêts tropicales naturelles, où les conditions économiques, environnementales et sociales à satisfaire pour assurer la gestion durable sont beaucoup plus complexes et exigeantes que celles que l'on trouve dans les forêts non tropicales.”

Cet atelier financé par l'OIBT, qui réunissait des représentants de systèmes de certification, des producteurs et des acheteurs de bois, d'agences de certification et d'organisations environnementales, s'est efforcé de trouver des moyens pour accélérer la certification des bois et des produits dérivés d'origine tropicale.

“On note, dans les pays tropicaux en développement, un écart considérable entre le niveau réel de la gestion et celui qu'exige la certification” a dit Dr Sobral. “Ce serait donc manquer totalement de réalisme de demander à ces pays de se soumettre d'emblée à toutes les prescriptions de la certification.”

La solution pourrait être de réaliser la certification progressivement. Cette “approche par étapes” ferait de la certification intégrale le but final à atteindre, mais les entreprises et les autres propriétaires de forêts auraient la possibilité de se faire reconnaître sur les marchés et d'en tirer avantage à mesure qu'ils amélioreraient leurs pratiques de gestion forestière et s'achemineraient vers la certification intégrale.

Les participants à l'atelier ont généralement admis que la vérification de l'origine légale pourrait constituer une première phase d'une approche par étapes. Cependant, certains ont également préconisé une vérification de la conformité juridique, ce qui nécessiterait un audit du respect des lois en vigueur plus détaillé qu'il ne l'est en général dans le cadre du processus de certification forestière. De l'avis d'autres participants, cela risquerait de changer considérablement les ‘règles du jeu’ pour

les fournisseurs de bois et, en fait, entraverait les efforts qu'ils consacrent à réaliser l'AFD et la certification.

Selon Amha bin Buang de l'OIBT, on court le risque, en insistant trop sur un critère particulier, comme la conformité juridique, de perdre de vue la nature holistique de l'AFD.

“Il a fallu des années pour que les pays tropicaux se familiarisent avec l'AFD, et voici qu'il faudrait maintenant leur faire comprendre que la priorité devrait être accordée à l'assurance de la légalité et de certains aspects de caractère social” a-t-il précisé. “Cette nouvelle donne servirait plutôt à détourner l'attention du but primordial de l'AFD.”

M. Amha a fait observer que les producteurs de bois tropicaux veulent connaître les exigences minimales auxquelles ils doivent satisfaire pour accéder à des marchés particuliers, mais celles-ci diffèrent d'un pays à l'autre et, dans beaucoup de cas, sont constamment modifiées.

“Ce dont les producteurs de bois tropicaux ont le plus besoin, c'est surtout de certitude”, a-t-il affirmé. Nombreux sont ceux qui ont énormément amélioré leur gestion des forêts, en dépit des obstacles, et leur imposer de nouvelles demandes pourrait maintenant en exclure certains du marché.

“Sans marché pour leurs produits, ils n'ont aucune chance de réaliser l'AFD—et certains pourraient au contraire être tentés de défricher leurs forêts pour faire place à une production agricole plus rentable.”

Un exposé complet des résultats de l'atelier sera prochainement communiqué sur le site Web de l'OIBT (www.itto.or.jp).

Suite du dialogue sur l'exploitation forestière illégale

Dialogue sur les mesures pratiques visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale

7–10 mars 2005
Hong Kong, R.p. de Chine

A cet atelier, coparrainé par l'OIBT, ont participé plus de 120 dirigeants du monde des affaires, de la société civile et des gouvernements; y étaient représentés les gouvernements de la République populaire de Chine, de la Malaisie (Sarawak et Malaisie péninsulaire), du Japon, de l'Indonésie, des Philippines, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Russie et de l'Union européenne.

Les participants à l'atelier sont tous convenus que la priorité absolue est de veiller à ce que le bois ne provienne pas illégalement de parcs et réserves nationaux ou ne soit pas volé aux collectivités locales et aux propriétaires terriens privés. Le bois ainsi obtenu contribue à de graves dommages écologiques, favorise les conflits sociaux, les violations des droits de l'homme et la violence, entraîne d'énormes pertes économiques et ralentit le développement des pays pauvres. Par ailleurs, le bois obtenu illégalement fait baisser les prix des produits de bois et papier, nuisant aux entreprises qui respectent la loi et ébranlant la confiance dans l'industrie.

Les participants ont mis l'accent sur les mesures que les entreprises et la société civile peuvent prendre rapidement pour réduire l'exploitation forestière illégale. Les mesures prioritaires découlant du dialogue sont notamment les suivantes:

- collaborer en vue de renforcer les importantes alliances mises en place en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale;
- utiliser l'expérience acquise dans le cadre des partenariats constitués en vue de formuler des normes de légalité nationales agréées, vérifiables et pratiques propres à accélérer les progrès vers l'application de normes similaires dans d'autres pays où les risques d'exploitation forestière illégale sont élevés;
- créer un système de notation simple, crédible, indépendant et objectif

permettant d'identifier les pays et les espèces d'arbre gravement menacés. Un tel système aiderait les entreprises de produits forestiers, les détaillants et les clients tels que les investisseurs, les créanciers et les assureurs, à réduire le risque qu'ils courent, par leurs opérations d'achat de bois et de papier, de favoriser les produits forestiers provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récoltés ou vendus. Cela pourrait conduire à la mise en place d'un système de notation pour ces entreprises; et

- encourager les entreprises à recourir à des technologies novatrices de suivi du bois et à échanger les pratiques optimales pour améliorer la gestion de leur chaîne d'approvisionnement, réduire leurs coûts et faire en sorte que le bois provenant de sources illégales ou ayant été illégalement récolté ou vendu n'entre pas dans leur chaîne d'approvisionnement.

Il importe de noter que les participants se sont résolument accordés à penser que l'application des lois doit être sensiblement renforcée aussi bien dans les pays exportateurs que dans les pays importateurs. Les pays exportateurs devraient prendre d'urgence des mesures visant à faire appliquer les lois qui protègent les forêts de grande valeur aux fins de leur conservation et celles qui protègent les collectivités locales des conflits qu'entraîne l'exploitation forestière illégale. Les pays importateurs peuvent faire beaucoup plus, en appliquant des lois en vigueur, pour engager des poursuites contre ceux qui sont impliqués dans l'importation et la distribution de produits forestiers d'origine illégale. Les poursuites contre les grands délinquants, les chefs de syndicats du crime et ceux qui financent la criminalité forestière devraient avoir la priorité absolue dans cette lutte mondiale dont le besoin se fait cruellement sentir.

Le texte ci-dessus est une adaptation du sommaire personnel des Co-présidents (Nigel Sizer, Cassie Phillips et Mubariq Ahmad). Pour tous renseignements supplémentaires, contacter: le Dialogue sur les forêts, Université de Yale, 360 Prospect Street, New Haven, Connecticut, 06511, Etats-Unis; Téléphone 1-203-432 5966; www.theforestsdialogue.org; info@theforestsdialogue.org

Débats sur la RPF

Atelier de Petrópolis sur la mise en oeuvre de la restauration des paysages forestiers

4-8 avril 2005
Petrópolis, Brésil

Cet atelier, co-parrainé par l'OIBT, a rassemblé 109 experts de 42 pays et de onze organisations internationales pour faire le point sur les expériences de mise en oeuvre de la restauration de paysages forestiers.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- mieux faire comprendre les pratiques optimales et les possibilités propres à accroître au maximum les avantages découlant des activités de restauration du paysage forestier;
- stimuler l'appui politique, les orientations, les partenariats et l'investissement nécessaires pour réaliser des activités efficaces d'aménagement forestier; et
- motiver la mise en oeuvre de la restauration du paysage forestier à l'échelle mondiale et en donner des exemples.

L'atelier a examiné une série d'études de cas découlant d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux ainsi que les enseignements qui en ont été tirés. Il a exploré les thèmes clés, notamment la contribution de la restauration du paysage forestier aux modes de subsistance des pauvres en milieu rural et les mécanismes novateurs d'investissement en faveur de la RPF.

Trois visites interactives organisées sur le terrain, dans le parc national de Tijuca, dans le bassin du Sao Joao et dans la réserve de biosphère de la forêt Atlantique, ont permis de mieux comprendre la notion de RPF. Le débat qui a suivi les visites sur le terrain a soulevé plusieurs questions:

- **objectifs:** les projets visaient à résoudre un problème donné, notamment protéger les ressources en eau ou une essence, lutter contre l'érosion et garantir un investissement. Dans la plupart des cas, les objectifs écologiques pouvaient être atteints mais pas les objectifs socioéconomiques. Il fallait donc mettre en place des programmes plutôt que des projets et se fonder sur une stratégie intégrée.
- **point de départ:** les points de départ peuvent être différents d'un promoteur à l'autre. Il fallait mettre au point une approche participative pour analyser les problèmes, définir les stratégies et les responsabilités et les mettre en oeuvre. Il fallait également une approche adaptative permettant de réaménager les objectifs et les stratégies pendant les travaux.
- **parties prenantes:** leur participation variait selon le site mais, de manière générale, les collectivités et les autochtones n'étaient pas suffisamment associés aux initiatives de restauration forestière dans les sites visités. Il était souhaitable de bien définir les parties prenantes car la participation de toutes est un élément essentiel de la RPF; et
- **activités futures:** en général, l'absence d'une stratégie à long terme compromettait la viabilité du projet ou la sécurité de l'investissement. Du fait de l'absence ou de l'inadéquation de l'approche participative, les collectivités et les populations locales n'y étaient pas associées. Une des activités les plus importantes était celle qui favorisait la création de revenus.

Les participants ont recommandé qu'une action soit menée sur divers fronts, notamment une meilleure prise en compte des besoins des parties prenantes, la mise au point de politiques de développement et de politiques macroéconomiques qui influent sur la restauration du paysage forestier, la nécessité de renforcer les capacités des collectivités ou parties prenantes désavantagées ainsi que l'importance du renforcement des processus décentralisés

Les discussions ont aussi soulevé la nécessité d'encourager une évaluation complète des ressources forestières et des systèmes de rémunération des services liés aux écosystèmes dont bénéficient les pauvres ainsi que la création d'autres modes de gestion économiquement viables pour les petits producteurs.

Texte adapté du rapport sur la RPF préparé à l'intention de la 5ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts par les gouvernements du Brésil et du Royaume-Uni.

Un projet ambitieux

Au coeur de Bornéo—trois pays, une vision de conservation

5-6 avril 2005
Bandar Seri Begawan, Brunéi Darussalam

Cet atelier, organisé conjointement par le gouvernement du Brunéi Darussalam et le Fonds mondial pour la nature (wwf), a rassemblé environ 100 personnes. Les participants étaient pour la plupart des fonctionnaires des gouvernements du Sarawak, du Sabah, de l'Indonésie (y compris le gouvernement local du Kalimantan) et du Brunéi, auxquels se sont joints des organismes internationaux, y compris l'OIBT, et une coalition d'organisations non gouvernementales internationales et nationales (y compris wwf International, Conservation

International, WWF Malaisie, WWF Indonésie, la Wildlife Conservation Society et la Nature Conservancy). Il s'agissait d'un exercice exploratoire pour évaluer dans quelle mesure les trois pays seraient intéressés d'engager conjointement des activités de conservation le long de la crête montagneuse de Bornéo. Une première carte établie par la coalition d'ONG indique une zone allant à peu près du sud-ouest au nord-est dans la moitié nord de Bornéo, qui comprend l'aire de conservation transfrontière (ACTF) de Lanjak-Entimau/Betung Kerihun et celle de Pulong Tau/Kayan Mentarang (l'une et l'autre faisant l'objet de projets financés par l'OIBT) et couvrant une superficie totale de plus de 20 millions d'hectares.

La coalition d'ONG espérait ainsi entamer un processus semblable à celui entrepris en Afrique—mis en train par la Déclaration de Yaoundé et poursuivi lors du récent 2ème Sommet des chefs d'Etat en charge des forêts de la région du Congo (voir AFT 15/1)—en vue d'apporter dynamisme et crédibilité à une approche transfrontière exhaustive par le biais d'une déclaration de haut niveau en faveur de la coopération.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus en s'adressant à WWF Malaisie, www.WWFmalaysia.org; nali@WWF.org.my

Communiqué par Alastair Sarre

Vision et division

Sommet mondial 2005: l'état futur des forêts du monde et de l'industrie du papier

1-3 juin 2005
Vancouver, Canada

www.globalforestpapersummit.com

Cette conférence s'articulait autour de trois événements: deux conférences sur l'avenir des forêts du monde et de l'industrie papetière, et un forum sur les meilleures pratiques de communication. La première, 'Delivering the Bottom Line' était la 18ème Conférence annuelle sur les forêts du monde et l'industrie papetière. Organisée par PricewaterhouseCoopers, elle a rassemblé plus de 700 personnes représentant l'industrie, des gouvernements et des ONG. Les débats se sont concentrés sur les facteurs économiques qui influent sur l'industrie forestière dans le monde entier, principalement dans l'optique de l'Amérique du Nord. Plusieurs analystes ont présenté leurs perspectives de l'économie mondiale et de ce qu'elles signifient pour les forêts et l'industrie papetière à l'échelle mondiale. S'en sont dégagées de bonnes et de mauvaises nouvelles, mais l'accent a été mis sur la façon dont l'industrie forestière devrait profiter de l'appétit énorme de la Chine pour les produits du bois qui, d'après les prévisions de certains analystes, devrait encore s'intensifier pendant de nombreuses années.

La deuxième conférence, intitulée *Vision 2015: La prochaine décennie des industries forestière et papetière dans le monde*, s'est déroulée pendant les deuxième et troisième jours du Sommet. A une des sessions d'après-midi, cinq orateurs, à savoir Gary Dunning (Dialogue sur les forêts), Tzaporah Berman (ForestEthics), David Refkin (Time inc.), Leif Broden (Groupe Sodra) et Gary Oker (Doig River First Nation), ont présenté des perspectives différentes qui ont donné lieu à des discussions sur la durabilité des secteurs forestier et papetier. Berman et Oker ont fait de véhémentes allocutions dans lesquelles ils critiquaient sévèrement l'industrie forestière du Canada. Cependant, aucune période de discussion ou de commentaire par l'assistance n'ayant été prévue, il a semblé que ces interventions n'aient fait qu'attiser l'animosité envers les tribus et les groupes de défense de l'environnement, souvent considérés par les grandes sociétés à travers le monde comme des 'barrages' sur la voie du développement. Cette absence de dialogue était contraire à l'esprit qui aurait dû régner durant la conférence et n'a rien fait pour cimenter la compréhension mutuelle entre les

groupes. Au cours de la réunion, les écologistes ont organisé des manifestations contre l'exploitation continue de la forêt boréale en Colombie britannique et des forêts 'inexploitées', qui met en péril le caribou des montagnes.

La troisième conférence était axée sur la communication dans l'industrie et avait été organisée par le Réseau de promotion du bois. Un certain nombre d'études de cas ont été présentées par des experts en matière de communication, lesquels ont mis l'accent sur la nécessité d'identifier des groupes cibles et des buts d'ensemble pour toute activité liée à la communication. Karen Brandt (BC Market Outreach Network) a fait un exposé sur les travaux de son organisation, en soulignant qu'il importe d'employer un langage simple pour exposer des questions complexes et qu'il est nécessaire de recourir à des moyens de communication permettant d'informer rapidement et efficacement. Les participants ont également reçu un dossier contenant un répertoire des 'pratiques exemplaires' recensées à travers le monde. La brochure de l'OIBT *A Meeting of Minds* figure dans ce répertoire.

Rapport de Hana Rubin, Secrétariat de l'OIBT

Nouvelle réunion des négociateurs en janvier prochain

3ème partie de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux

27 juin-1er juillet 2005
Genève, Suisse

La semaine dernière, les délégués ont fait des progrès non négligeables dans la négociation d'un accord qui devra succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, mais ils devront de nouveau se réunir en janvier prochain. Les progrès réalisés au cours des sessions de deux groupes de travail portent sur les définitions, les objectifs, et les contributions volontaires. Les délégués sont tombés d'accord sur plus de 20 articles, y compris les articles concernant le rapport et l'examen annuels ainsi que sur la durée, la prolongation et l'expiration de l'accord. Ces articles ont été renvoyés au Comité de rédaction juridique pour mise au point définitive. Les présidents des deux groupes de travail ont procédé à des consultations informelles pour tenter un rapprochement sur les principales questions en suspens relatives aux finances, au calcul des voix, aux objectifs et à la portée de l'accord. Il a ainsi été possible d'éliminer des négociations futures un grand nombre de questions moins importantes.

Il n'en reste pas moins que les délégués n'étaient pas encore prêts à forger un compromis sur les questions qui leur tenaient le plus à coeur. Il reste encore des divergences manifestes entre les propositions des Etats-Unis, de la Communauté européenne et du groupe des producteurs au sujet du financement: il a été difficile de parvenir à un accord sur le financement des travaux d'orientation et sur la façon de mobiliser davantage de fonds pour les projets. Par exemple, les producteurs et les consommateurs souhaitaient les uns et les autres que le financement des projets et du programme soit plus prévisible, mais il faut pour cela qu'ils s'accordent sur des questions connexes telles que la portée de l'accord et la structure de l'Organisation et de ses institutions.

En outre, des éléments liés à la répartition et au calcul des voix ont été discutés au cours des débats sur les définitions de membres 'producteur' et 'consommateur' et de 'ressources des forêts tropicales', sans qu'un accord n'intervienne. Certaines des discussions ont fait ressortir des avis divergents, voire une confusion, au sujet de la façon d'intégrer dans le nouvel accord les ressources forestières et le commerce. La Conférence a été de nouveau convoquée pour le 16 janvier 2006, à Genève (Suisse).

Résumé inspiré du reportage du Bulletin des Négociations de la Terre (www.iisd.ca/forestry/itto/itta3/).

Résumé
par
Alastair
Sarre

► **Freezailah, B.C.Y., Basri, H. Mohd., Shaharuddin, M., Chandrasekheran, C., Wilson, S. et Tomaselli, I. 2005. Sustainable management of tropical forests: private-sector experiences. Trois volumes. OIBT et Département des forêts, Malaisie péninsulaire, Yokohama (Japon) et Kuala Lumpur (Malaisie). Disponible également sur cédérom. ISBN 983 9269 30 5 (Vol.1)**

Dépositaire: Director General of Forestry, Forestry Department Headquarters, Peninsular Malaysia, Jalan Sultan Salahuddin, 50660 Kuala Lumpur, Malaisie; Fax 60-3-2692 5657; www.forestry.gov.my



Ces trois volumes, produit du projet OIBT PD 48/99 REV.1 (M,F), reprennent des études de cas et des analyses régionales d'expériences du secteur privé en matière d'aménagement forestier durable sous les tropiques. Les entreprises décrites incluent: la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) qui opère en République du Congo; Rougier Gabon; Samartex Timber & Plywood Ltd du Ghana; Samling Plywood de Malaisie; Pt Sari Bumi Kusuma d'Indonésie; la Pacific Timber Export Corporation des Philippines; Forest Products Pty Ltd de Papouasie-Nouvelle-Guinée; et Guavirá Industrial e Agroflorestal Ltda et Orsa Florestal du Brésil.

► **FAO 2005. Actes de la troisième rencontre d'experts sur l'harmonisation des définitions relatives aux forêts utilisées par les diverses parties prenantes. Convoquée du 17 au 19 janvier 2005, Rome, Italie. FAO, Rome, Italie.**

Dépositaire: FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie; www.fao.org



Ce sont les actes d'une réunion d'experts organisée par la FAO en collaboration avec diverses institutions, notamment l'OIBT. Les principales expressions examinées étaient les suivantes: forêts naturelles, forêts plantées, plantations forestières, arbres hors forêt, et forêts aménagées et non aménagées. Un accord général, bien que non unanime, est intervenu sur les définitions à utiliser pour forêt naturelle, forêt plantée et plantation forestière, celle-ci étant un sous-secteur de forêt plantée. Les experts sont également tombés d'accord sur une définition à utiliser pour la gestion des forêts, à savoir:

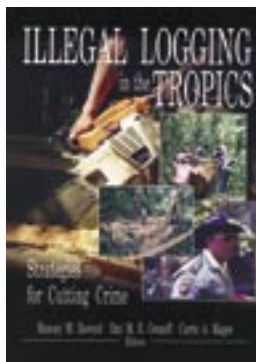
le processus formel ou informel de planification et les pratiques de mise en oeuvre visant à garantir les fonctions environnementales, économiques, sociales et/ou culturelles pertinentes de la forêt et à atteindre les objectifs définis (n.d.t. sauf traduction officielle)

Il a cependant été admis que le concept de forêt aménagée/non aménagée adopté lors des négociations sur les changements

climatiques était plus large que celui qui est d'usage dans les milieux forestiers. En plus des discussions qui ont porté sur les expressions fondamentales ci-dessus, plusieurs groupes se sont penchés sur les aspects multilingues des définitions relatives aux forêts, ont cerné les problèmes typiques, et ont insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux.

► **Ravenel, R., Granoff, I., et Magee, C. (eds) 2004. Illegal logging in the tropics: strategies for cutting crime. The Haworth Press, Inc, Binghamton, Etats-Unis. ISBN 1 56022 117 8.**

Disponible auprès de: The Haworth Press, Inc, 10 Alice St, Binghamton, NY 13904-1580, Etats-Unis; www.haworthpressinc.com; getinfo@haworthpressinc.com; 39.95\$EU (broché)

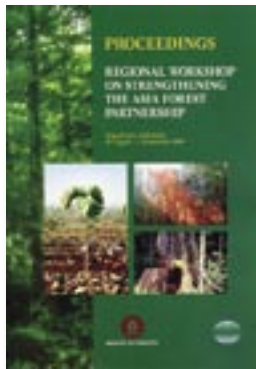


Ce livre, fruit d'une réunion organisée en mars 2002 par la section de Yale de l'International Society of Tropical Foresters, suggère des interventions spécifiques au niveau des politiques visant à juguler l'exploitation forestière illégale et décrit des solutions à la criminalité forestière. Il présente des analyses thématiques de

l'exploitation forestière illégale à l'échelle mondiale et des études de cas aux niveaux local et national dans des pays africains, latino-américains et asiatiques. Les auteurs s'appuient sur leurs expériences au Bénin, au Brésil, au Cameroun, en Inde, en Indonésie, au Mexique et au Viet Nam. *D'après les notes de l'éditeur.*

► **Prihadi, N. (éd) n.d.: Actes de l'atelier régional sur le renforcement du Partenariat pour les forêts d'Asie, tenu du 30 août au 1er septembre 2004. Yogyakarta, Indonésie. Ministère de la foresterie, Jakarta (Indonésie) et OIBT, Yokohama (Japon).**

Dépositaire: pour toute information complémentaire, s'adresser au Fonctionnaire de l'information de l'OIBT



Cet atelier avait pour objectifs spécifiques d'affiner les buts du Partenariat pour les forêts d'Asie (AFP) et de mettre en train les mesures et les mécanismes d'exécution pour atteindre ces buts; de s'inspirer d'expériences faites ailleurs; et de définir des programmes, des activités, la structure et les modalités de l'AFP. Ce rapport contient les

exposés des représentants de plusieurs partenaires, ainsi que les communications liminaires sur le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, l'expérience de l'ANASE, et les options pour le développement de la structure et des mécanismes de l'AFP. On y trouvera également des exposés présentés sur un éventail de questions intéressant l'AFP, notamment sur les expériences du secteur privé, l'exploitation forestière illégale, la réforme du secteur forestier au Cambodge, et beaucoup d'autres encore.



Je tiens à répondre au diagnostic du rapport établi par la mission de l'OIBT (*Objectif 2000 de l'OIBT et aménagement forestier durable au Cambodge*) qui a été résumé dans l'édition précédente d'*AFT* (13/1).

L'Objectif 2000 de l'OIBT est "de s'efforcer d'instaurer un commerce international de bois tropicaux issus de forêts sous aménagement durable". L'évaluation faite en s'appuyant sur cet objectif a produit un rapport qui n'est pas vraiment fondé sur la réalité. En premier lieu, il ne contient aucune réflexion sur la question de savoir si le prélèvement de bois à des fins d'exportation est un modèle qui convient dans le cas du Cambodge, ni sur celle de savoir si l'aménagement forestier durable est souhaitable dans les zones forestières actuellement affectées à la production. Au contraire, il recommande que le gouvernement cambodgien autorise la poursuite des abattages par ces mêmes concessionnaires qui motivent l'exploitation forestière illégale depuis le milieu des années 1990.

Les concessionnaires du Cambodge comprennent des 'investisseurs' étrangers véreux et des opérateurs cambodgiens de type mafioso entretenant des liens étroits avec certains hauts fonctionnaires. Depuis le milieu des années 1990, ces entreprises ont fait des ravages dans ce que la Banque mondiale a décrit comme étant la ressource naturelle la plus importante du Cambodge du point de vue du développement, laissant une grande partie de la forêt dans un état de dégradation extrême. Hormis les abattages illégaux, les concessionnaires ont très largement éludé le paiement des droits de coupe et violé les droits humains des habitants.

... paradoxalement, le rapport de la mission de l'OIBT associe la restriction des activités des concessions à une recrudescence de l'exploitation forestière illégale, conclusion qui ne tient aucun compte des preuves bien documentées d'infractions à grande échelle par les entreprises pendant plusieurs années.

Cela n'a pas empêché la mission de diagnostic de l'OIBT de conclure que ce dont le Cambodge et ses forêts ont besoin, c'est une recrudescence de l'exploitation forestière industrielle par les mêmes entreprises. Le rapport justifie sa conclusion par des arguments fondés sur la facilité présumée de réglementer les grandes concessions et l'affirmation que celles-ci apporteront des avantages aux populations locales et contribueront au développement.

Aucune de ces assertions optimistes n'est soutenue par l'histoire de l'exploitation forestière dans les concessions au Cambodge; en fait, s'agissant du lien entre l'exploitation forestière et le développement, la conclusion de la mission est l'inverse de ce qui s'est passé en réalité. Il a été estimé que les inondations de 2000, attribuées par l'ONU au déboisement, ont coûté au Cambodge 156 millions de dollars des Etats-Unis. Par contraste, l'ensemble du secteur forestier n'a produit que 92 millions de dollars pour le trésor national entre 1994 et 2000.

La comparaison de ces chiffres ne tient pas compte des dommages que les concessionnaires ont infligés aux moyens d'existence des paysans, notamment de ceux parmi plus de 100 000 qui dépendent du gemmage de diptérocarpacées pour assurer une partie de leurs revenus. Les concessionnaires ne reconnaissent pas les interdictions imposées par la loi sur les coupes d'arbres produisant les oléorésines et les ont violées avec impunité. Certaines entreprises estiment elles-mêmes que ces arbres représentent plus de 80% de leur récolte annuelle.

Les pressions exercées sur le gouvernement cambodgien en vue de restreindre les activités des concessionnaires ont abouti à un moratoire sur leurs opérations en 2002. Une enquête indépendante sur le secteur forestier entreprise en 2004 a recommandé que cette suspension soit maintenue en permanence et que le système soit aboli dans sa totalité. Or, paradoxalement, le rapport de la mission de l'OIBT associe la restriction des activités des concessions à une recrudescence de l'exploitation forestière illégale, conclusion qui ne tient aucun compte des preuves bien documentées d'infractions à grande échelle commises par les entreprises pendant plusieurs années.

D'autres recommandations du rapport sont tout aussi aberrantes, celles par exemple que le gouvernement cambodgien alloue d'autres secteurs de forêt de

production aux coupes annuelles et qu'il développe les plantations industrielles d'arbres. Il semblerait que les coupes annuelles soient encore plus susceptibles que les concessions de donner lieu à des abus et au non respect des règlements. De plus, en ce qui concerne des plantations d'arbres, la mission n'a absolument pas compris comment les activités de ce genre sont déjà utilisées comme prétexte pour des coupes à blanc illégales dans les forêts naturelles du Cambodge, souvent par les mêmes syndicats d'exploitation qui gèrent les concessions forestières.

En résumé, la mission de diagnostic de l'OIBT n'a pas affronté les vérités désagréables qui pourraient venir à l'encontre de la supposition selon laquelle la meilleure utilisation des forêts du Cambodge doit résider dans l'exploitation forestière industrielle axée sur l'exportation. Par conséquent, ses recommandations sont préjudiciables, aberrantes et ne méritent pas d'être prises en compte.

Mike Davis

*Global Witness
Phnom Penh, Cambodge*

Les auteurs répondent

Global Witness a raison de signaler les abus qui ont été commis dans l'exploitation forestière au Cambodge. La situation est grave, en effet. Cependant, la mission de l'OIBT a estimé qu'il ne suffisait pas de simplement identifier le problème—il est nécessaire de réfléchir à des solutions possibles. Apparemment, Global Witness pense que la solution consiste à interdire l'exploitation forestière; la mission n'a pas été de cet avis. Les études effectuées dans plusieurs pays par la FAO et beaucoup d'autres montrent que les interdictions d'abattages sont non seulement inefficaces; elles sont souvent contre-productives. Nous pensons que c'est le cas au Cambodge. Les approvisionnements et les prix du bois dans ce pays n'ont pas diminué depuis la mise en vigueur de l'interdiction et il existe des preuves en abondance indiquant que les exportations illégales ont continué à un niveau élevé. L'interdiction des abattages a rendu encore plus inefficace tout contrôle que le gouvernement avait pu exercer sur l'exploitation forestière—les abattages continuent et les forêts se rétrécissent. Si rien n'est fait, les pertes de forêts et leur dégradation se poursuivront. Dans ces circonstances, la mission a pensé que la ré-ouverture de quelques concessions strictement protégées était une des mesures qui pourraient aider à consolider l'emprise du gouvernement. Nous avons noté que la communauté internationale était prête à mettre en place un ensemble bien conçu de mesures d'assistance pour fournir les garanties nécessaires.

D'autres ont suggéré que l'exploitation forestière à une échelle industrielle soit abandonnée de manière permanente et que toute les activités forestières soient placées sous contrôle local. Nous avons jugé qu'il faudrait beaucoup de temps pour développer les capacités locales de gérer un tel processus, plusieurs décennies peut-être, et que cette option, si attrayante soit-elle dans le long terme, serait insuffisante pour résoudre la crise dans le court terme. De nombreux exemples montrent que, dans des pays riches en forêts où les populations sont clairsemées, les concessions représentent l'approche la plus facilement réglementée de la gestion des forêts.

Notre évaluation diffère de celle de Global Witness sur un autre point: nous avons conclu qu'à moyen terme la conversion des terres au profit d'une agriculture locale et de cultures de rapport constituait la principale menace pour les forêts du Cambodge. Ces menaces peuvent s'aggraver si l'exploitation forestière est interdite, en particulier du fait que le défrichement des terres peut servir de prétexte pour accéder à du bois de valeur, sans obligation de gérer la ressource—les preuves ne manquent pas que cela se produit au Cambodge. Il est sans doute inévitable que de nombreux massifs du Cambodge seront de toute manière défrichés à plus long terme pour faire place aux agro-industries, et là aussi nous avons estimé que les concessions protégées par de fortes sauvegardes décourageraient en quelque sorte la conversion.

Le déboisement au Brésil

D'après le dernier rapport de l'Institut pour l'environnement et les ressources naturelles du Brésil (IBAMA), le taux global de déboisement dans l'Amazonie brésilienne a marqué une forte hausse en 2004 par rapport à 2003.

Le déboisement total en Amazonie a été estimé à 2,6 millions d'hectares environ, ce qui correspond à une augmentation de 6% sur 2003, mais il est encore inférieur au niveau le plus élevé enregistré, soit 2,8 millions d'hectares, en 1995. Sur les superficies déboisées en 2004, 1,25 million d'hectares l'ont été dans le Mato Grosso. En fait, le taux de déboisement a effectivement diminué dans certains Etats: de 44% dans le Tocantins, 39% dans l'Amazonia, 26% au Maranhão, 8% en Acre et 2% dans le Pará. D'autre part, les mesures prises contre l'exploitation forestière illégale se sont multipliées: en 2004, l'IBAMA a engagé 6500 poursuites pour infractions concernant des abattages illicites en Amazonie, ce qui représente une augmentation de 80% par rapport à 2003; les saisies de bois prélevé illégalement ont diminué de 70 000 m³ en 2003 à 60 000 m³ en 2004. C'est à l'agriculture qu'il faut imputer la majeure partie du déboisement, et surtout à l'expansion de la production de soja dans le Mato Grosso.

Une ONG décerne un prix au Pérou

En mars dernier, l'organisation environnementale Fonds mondial pour la nature (wwf) a décerné au gouvernement péruvien le prix 'Don à la Terre'. Le Pérou s'est valu cette distinction en considération de l'éminent rôle que son gouvernement joué dans la création du parc national d'Alto Purus et de la réserve communale de Purus dans l'Amazonie péruvienne. Lors de la cérémonie de délivrance du prix, le Président du Pérou, Alejandro Toledo, a demandé aux créanciers internationaux de consacrer 30% de la dette bilatérale du pays en échange de mesures en faveur de la conservation. Il a également annoncé la création de l'Institut national du

Global Witness soulève également la question des gemmeurs. Notre rapport met en particulier l'accent sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour protéger leurs moyens d'existence et ceux d'autres habitants qui dépendent des forêts. Les arbres qu'ils saignent peuvent subsister dans les forêts aménagées mais il ne pourront pas exister dans des champs de soja ou des plantations de palmiers à huile. Par ailleurs, nous avons noté que les gemmeurs comptent parmi les habitants les plus pauvres du Cambodge. L'expérience d'autres pays donne à penser que, parallèlement à la croissance de l'économie et à la disponibilité d'autres opportunités économiques, beaucoup d'entre eux abandonnent le gemmage. Le défi, comme notre rapport le précise, est de protéger les intérêts de ces habitants pendant des périodes de transition vers de nouveaux modes de vie, période pendant laquelle ils ont tendance à être très vulnérables.

La situation est grave, en effet. Cependant, la mission de l'OIBT a estimé qu'il ne suffisait pas de simplement identifier le problème—il est nécessaire de réfléchir à des solutions possibles.

De façon générale, nous partageons plusieurs des préoccupations exprimées par Global Witness. Là où nous ne sommes pas d'accord, ce sont les solutions. Si rien n'est fait, les précieuses forêts du Cambodge continueront certainement à se dégrader, et probablement à un rythme accéléré. Un petit nombre de grandes concessions vraiment bien protégées offre la meilleure option pour arrêter le déclin. Nous avons estimé que la mise en place de mesures de sauvegarde est possible et qu'elle constitue la meilleure façon d'aller de l'avant à court terme. Se borner à des manifestations de compassion et à s'agiter ne résoudra aucun problème et la marche à suivre préconisée par Global Witness risque d'accélérer le déclin des forêts du Cambodge.

Jeff Sayer, Efransjah, Sheikh Ibrahim, Misao Ishijima et Xuhe Chen

développement des communautés andines, amazoniennes et afro-péruviennes (INDEPA).

La bibliothèque d'Earthscan sur la foresterie

Earthscan offre, sous l'appellation 'The Earthscan forestry library', une collection de six publications en anglais sur la foresterie. La collection, qui a été supervisée par Jeffrey Sayer, porte sur les questions clés et les innovations en matière de politiques, pratiques et théories qui déterminent le caractère de la foresterie. Les titres de la série comprennent: *The sustainable forestry handbook* (2005; 2ème édition) par Sophie Higman, James Mayers, Stephen Bass, Neil Judd et Ruth Nussbaum; *The forest certification handbook* (2005; 2ème édition) par Ruth Nussbaum et Markku Simula; *Plantations, privatization, poverty and power* (2005) par Michael Garforth et James Mayers; *Policy that works for forests and people* (2004) par James Mayers et Stephen Bass; *Forests in landscapes* (à paraître) édité par Jeffrey Sayer et Stewart Maginnis; et *Politics of decentralisation* (à paraître) édité près Carol Pierce Colfer et Doris Capistrano. La collection coûte £154.85 et peut être commandée à www.earthscan.co.uk.

Formation

Curso internacional en principios teórico-prácticos de la restauración ecológica

4-25 novembre 2005

Ciudad de Santa Clara, Cuba

Langue: Espagnol seulement

El curso persigue los siguientes objetivos:

Objetivo general: Actualizar y elevar el nivel de conocimientos en aspectos teórico-práctico sobre manejo de la flora, la fauna silvestre, y otros elementos del ecosistema para desarrollar sobre bases científicas, la restauración de ecosistemas degradados.

Objetivos específicos:

- 1) Desarrollar sobre la base del marco teórico y metodológico para restauración ecológica desarrollado por GCRE, la visión general sobre la aplicación de la técnica de restauración;
- 2) Conocer la estrategia metodológica y aspectos teóricos necesarios para la confección de la línea base de un proyecto de restauración ecológica, sobre la base de la realización de estudios de flora, vegetación, fauna y otros elementos del ecosistema en áreas naturales;
- 3) Conocer las bases teórico—metodológicas de los elementos de silvicultura necesarios para garantizar el manejo correcto de los elementos naturales objeto de estudio (suelos, bosques, viveros, fuego, etc.);
- 4) Conocer los aspectos teóricos—metodológicos para la realización de estudios ecológicos en ecosistemas naturales; y
- 5) Vincular los aspectos teóricos con actividades prácticas que refuercen los conocimientos adquiridos.

El Comité Organizador asegurará a los participantes el disfrute de un programa de alto rigor científico y de actualidad, que será desarrollado mediante conferencias y clases prácticas impartidas por profesores de vasta experiencia y alto nivel académico.

Informes: MSc. Jesús Matos Mederos, jesusmatos@medscape.com o fffaunavc@enet.cu

La publicación de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

▶ 24-30 juillet 2005. **Atelier régional sur la mise en valeur durable du secteur du rotin en Asie.** Beijing, Chine. PROJET OIBT PD 100/01 REV.3 (1). **Adresse:** Huang Shineng, PhD, Assistant Project Director & Secretary of the Workshop Organizing Committee, Research Institute of Tropical Forestry, Chinese Academy of Forestry, Long Dong, Guangzhou 510520, R. p. de Chine; Tél 86-20-8702 8675; Fax 86-20-8703 622; snhuang@pub.guangzhou.gd.cn

▶ 25-29 juillet 2005. **Troisième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de la mise en oeuvre du Programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière.** Bonn, Allemagne. **Adresse:** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 413 rue St-Jacques, 8e étage, Bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9; Tél 514-288 2220; Fax 1-514-288 6588; secretariat@biodiv.org;

▶ 26-28 juillet 2005. **Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration: Existing Knowledge and Future Directions.** Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie. **Adresse:** Secretariat, Symposium on Tropical Rainforest Rehabilitation & Restoration, c/o Research & Development Division, Yayasan Sabah Group, 12th Floor, Menara Tun Mustapha, PO Box 11201, 88813 Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie; joan@icsb-sabah.com.my; www.yrsnet.org.my/symposium.htm

▶ 3-4 août 2005. **International Workshop on Promoting Permanent Sample Plots in Asia and Pacific Region.** Bogor, Indonésie. Coparrainé par l'OIBT (PROJET PD 39/00 REV.3 (F)). **Adresse:** Dr Petrus Gunarso, CIFOR, Jl CIFOR, Sindang Barang, Bogor 16680, Indonésie; Tél 62-251-622 622; Fax 62-251-622 100; p.gunarso@cgiar.org

▶ 8-13 août 2005. **Forests in the Balance: Linking Tradition and Technology.** XXIIE Congrès

mondial de l'IUFRO. Brisbane, Australie. **Adresse:** Congress Manager, PO Box 164, Fortitude Valley QLD 4006, Australie; Level 2, 15 Wren St, Bowen Hills QLD 4006, Australie; Tél 61-(0)-7-3854 1611; Fax 61-(0)-7-3854 1507; iufro2005@ozacomm.com.au; www.iufro2005.com/

▶ 25-28 août 2005. **L'aménagement des écosystèmes forestiers et son impact sur le bilan des GES [gaz à effet de serre].** Savonlinna, Finlande. **Adresse:** Dr Markus Lindner, Institut forestier européen (EFI), Torikatu 34, FIN-80100 Joensuu, Finlande; Tél 358-13-2520240; Fax 358-13-124393; Marcus.Lindner@efi.fi; www.efi.fi/events/2005

▶ 5-9 septembre 2005. **Première réunion intergouvernementale sur le Programme de survie des grands singes (GRASP).** Kinshasa, République démocratique du Congo. **Adresse:** GRASP Secretariat, Programme des Nations Unies pour l'environnement; grasp@unep.org

▶ 7-9 septembre 2005. **Examen et mise à jour des Directives de l'Oibt sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production.** Suisse (lieu de réunion à déterminer). Sur invitation seulement. **Adresse:** Emmanuel Ze Meka, ITTO Secretariat; rfm@itto.or.jp

▶ 10-15 septembre 2005. **Réunion du Groupe de travail 7.03.04 de l'IUFRO (Maladies et insectes des pépinières forestières).** Uherske Hradiste, République tchèque. **Adresse:** Dr. Zdenka Prochazkova, WP Coordinator, FGMRI RS Uherske Hradiste, 686 04 Kunovice, République tchèque; Prochazkova@vullhmuh.cz

▶ 18-21 septembre 2005. **11th Symposium on Systems Analysis in Forest Resources and 3rd Iberian American Symposium on Forest Management and Economics.** Ubatuba, Sao Paulo, Brésil. **Adresse:** Aline Formaggio de

Oliveira, Instituto de Pesquisas e Estudos Florestais—IPEF, IPEF, Eventos 2005, Av. Pádua Dias, 11Cx P 530 – Piracicaba – SP, Brésil; Tél 55-9-3436 8602; Fax 55-9-3436 8603; www.ipef.br/eventos/2005/melhoramento.asp

▶ 19-23 septembre 2005. **The Stability of Tropical Rainforest Margins: Linking Ecological, Economical and Social Constraints of Land-use and Conservation.** Göttingen, Allemagne. **Adresse:** Daniel Steitenroth, SFB55—STORMA, Büsgenweg 1, 37077, Göttingen, Allemagne; Tél 49-551-39 9928; Fax 49-551-39 9658; sym2005@gwdg.de; www.storma.de/symp2005

▶ 20-24 septembre 2005. **VII Plywood and Tropical Timber International Congress and VI Machinery and Timber Products Fair.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo; Tél 55 11-3722 3344; wrsp@wrsaopaulo.com.br

▶ 26-28 septembre 2005. **Conférence internationale de l'OIBT sur les contreplaqués tropicaux.** Beijing, Chine. **Adresse:** Paul Vantomme, Secrétariat de l'OIBT; itto@itto.or.jp

▶ 30 septembre-6 octobre 2005. **8th World Wilderness Congress.** Anchorage, Alaska. **Adresse:** 8th WWC Secretariat, The WILD Foundation, PO Box 1380, Ojai, CA Etats-Unis 93024; Tél 1-805-640 0390; Fax 1-805-640 0230; info@wwc.org; www.8wwc.org

▶ 17-28 octobre 2005. **7ème Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.** Nairobi, Kenya. **Adresse:** UNCCD Secretariat, PO Box 260129, Haus Carstanjen, D-53153 Bonn, Allemagne; Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898; Secretariat@unccd.int; www.unccd.int

▶ 24-27 octobre 2005. **Third International Precision Forestry Symposium.** IUFRO 3.00.00. Seattle, Etats-Unis. **Adresse:** Peter Schiess;

Tél 1-206-543 583; Fax 1-206-685 309; schiess@u.washington.edu; or Megan O'Shea; Tél 1-206-543 3073; Fax 1-206-685 309; moshea@u.washington.edu

▶ 30 octobre-2 novembre 2005. **China Wood Markets: Export & Import Conference, Exhibit & Industry/Mill Tour.** Dongguan, Chine. **Adresse:** R.E. Taylor & Associates, #501 543 Granville St, Vancouver BC, Canada V6C 1X8; Tél 1-604-801 5996; Fax 1-604-801 5997; retaylor@woodmarkets.com; www.woodmarkets.com

▶ 7-12 novembre 2005. **Trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Collins Ahadome); Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 15-17 novembre 2005. **8th Round-Table Conference on Dipterocarps.** Ho Chi Minh City, Viet Nam. **Adresse:** Dr. Nguyen Hoang Nghia APAFRI Secretariat, FSIV c/o FRIM, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 6-03-6272 2516; Fax 6-03-6277 3249; nhnghia@netnam.vn ou secretariat@apafri.org

▶ 15-18 novembre 2005. **Tercer Congreso Forestal Latinoamericano—CONFLAT III.** Bogotá, Colombie. **Adresse:** Asociación Colombiana de Ingenieros Forestales—ACIF, Calle 14, No 7-33 Of. 403, Bogotá, DC, Colombie; Tél 571-281 82 15; Fax 571-281 4912; acif@acif.com.co; www.acif.com.co

▶ 23-25 novembre 2005. **5th Iberoamerican Forest and Environmental Law Congress.** Mexique. IUFRO 6.13.01. **Adresse:** Fernando Montes de Oca Dominguez; Tél 52-33-3615 0473; fernandomontesdeoca@imdefac.com.mx

▶ 25-27 novembre 2005. **Expo Forestal: Mexico Siglo XXI: Bosques y Selvas para Siempre.**

Morelia, Mexico. **Adresse:** CONAFOR, Avenida Progreso No 5 Edificio de Incendios Forestales PB, Colonia del Carmen Coyoacán, CP 04100 México, DF, Mexique; Tél 52-55-5659 9502; Fax 52-55-5659 9503; jmandeur@conafor.gob.mx; www.conafor.com.mx

▶ 28 novembre-2 décembre 2005. **11ème Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.** Montréal, Canada. **Adresse:** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 413 rue St-Jacques, 8e étage, Bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9; Tél 1-514-288 2220; Fax 1-514-288 6588; secretariat@biodiv.org;

▶ 20-31 mars 2006. **8ème Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Brésil. **Adresse:** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 413 rue St-Jacques, 8e étage, Bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9; Tél 514-288 2220; Fax 1-514-288 6588; secretariat@biodiv.org

▶ 26-29 septembre 2006. **Patterns and Processes in Forest Landscapes: Consequences of Human Management.** Université de Bari, Italie. **Adresse:** Prof Giovanni Sanesi, Dip Scienze delle Produzioni Vegetali, Faculty of Agricultural Science, Program in Forestry and Environmental Science, Università di Bari, Via Amendola 65/A, Bari, Italie 70126; Tél 39-80-544 3023; Fax 39-80-544 2976; www.greenlab.uniba.it/events/iufro2006

▶ 7-10 novembre 2006. **2nd Congreso para la Prevención y Combate de Incendios Forestales y Pastizales en el MERCOSUR.** Malargüe, Argentine. **Adresse:** Diligencia Viajes SA, Av Pte Roque Sáenz Peña 6 6, piso 8, Of 8 2, CP 1036, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine; Tél 54-11-4342 933/2057; Fax 54-11-4342 9546; viajesd@infovia.com.ar

propriété traditionnelles de cette zone n'ont fait l'objet que de peu d'attention. De nombreux habitants ont été aliénés, ce qui a provoqué leur hostilité à l'égard du parc; c'est, dans certains cas, la cause à l'origine du déboisement, des coupes illégales et d'autres pratiques destructives qui ont eu lieu à l'intérieur du parc. Il est donc impératif de planifier l'utilisation des espaces de manière à donner aux habitants des possibilités de développer et d'entretenir leurs traditions et leurs pratiques coutumières sans compromettre les objectifs de conservation.

A mon avis, une approche fondée sur des restrictions et des interdictions ne portera pas ses fruits dans le climat social, économique et politique actuel de l'Indonésie. La planification participative est essentielle, à commencer par la participation coordonnée des institutions locales comme le BPD (le parlement villageois), les assemblées communautaires habituelles, les établissements religieux, les groupes de jeunes, les organisations de femmes, l'autorité de gestion du parc, et d'autres.

Les premières mesures de zonage du parc ont été facilitées par une organisation internationale non gouvernementale de défense de l'environnement, la Nature Conservancy; cette initiative a produit un projet de plan de zonage. Ce projet pourrait servir de tremplin, mais il ne suffit pas à lui seul. Les tâches quotidiennes de la gestion du parc et des moyens d'existence locaux exigent que le zonage soit défini à une échelle beaucoup plus détaillée, de sorte que l'on puisse commencer à y voir la délimitation de caractéristiques spécifiques telles que le cours des rivières, les chemins empruntés par les animaux, la distribution de la végétation, etc.; décider comment ces caractéristiques devront entrer en ligne de compte dans le zonage nécessite la participation des communautés riveraines. C'est là que la planification participative est essentielle et, à cet égard, nous avons un exemple à suivre, celui de la communauté autochtone de Ngata Toro.

Ngata Toro

Le village de Ngata Toro est une enclave dans le parc national de Lore Lindu; depuis la création du parc, la communauté a œuvré avec un soutien de l'extérieur à définir ses droits et responsabilités envers les espaces qui se chevauchent. Une première démarche a consisté à documenter les savoirs des habitants, leurs lois coutumières et leurs traditions ainsi qu'à établir les grandes lignes des interactions avec les éléments 'sauvages'—la végétation, la faune et les espaces occupés par la faune (habitat). Durant ce processus entièrement participatif, tous les aspects de la sagesse et des 'cartes mentales' des aînés et des chefs de communauté, y compris (surtout) des femmes, ont été étudiés. Ainsi documentées, ces connaissances ont alors été mises à profit dans un exercice participatif de planification visant à gérer à long terme les écosystèmes qui constituent le parc. Ce processus a déjà permis de dégager de nouveaux concepts de gestion qui combinent la pratique moderne en matière de conservation, les régimes traditionnels de gestion et un degré élevé de participation locale à la planification, à la prise de décision et au partage des avantages. Un des résultats les plus importants obtenus jusqu'ici a été la reconnaissance, par l'autorité chargée du parc national de Lore Lindu, des savoirs et des terres traditionnelles indigènes de Ngata Toro; environ 18 000 hectares de ces terres traditionnelles se trouvent à l'intérieur des limites du parc. La communauté a maintenant accès aux ressources naturelles importantes qui pourraient autrement leur être niées. Par ailleurs, la communauté a développé une nouvelle institution pour faciliter le rôle des femmes dans la prise de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles.

Nous savons que les communautés locales peuvent effectivement gérer la conservation avec efficacité. Par exemple, le zonage prescrit par loi fédérale n'aurait rien de nouveau pour les habitants de Ngata Toro: ils ont déjà en place un système de zonage comprenant la *wana ngiki*, c'est-à-dire 'la forêt vers le sommet de la montagne au loin', la *wana*, ou jungle primitive qui n'a jamais été mise en valeur en tant que zone d'agriculture, la *pangale* ou forêt



Auto-assistance: membres de la communauté de Ngata Toro au travail dans une rizière

de montagne en transition entre la forêt secondaire et la forêt primaire, les *pahawa pongko* qui représentent des terres agricoles abandonnées, et l'*oma* qui est souvent une zone d'agroforesterie cultivée.

... de nouveaux concepts de gestion... combinent la pratique moderne en matière de conservation, les régimes traditionnels de gestion et un degré élevé de participation locale à la planification, à la prise de décision et au partage des avantages.

Protéger la diversité

Ce qui a déjà lieu dans la communauté de Ngata Toro pourrait être reproduit ailleurs dans le parc national de Lore Lindu, et dans d'autres aires de conservation. La protection locale d'un espace n'est pas décidée par une seule personne, institution ou partie, mais c'est une action participative faisant intervenir de nombreuses parties prenantes. En incorporant le savoir local et en reconnaissant les besoins, les traditions et les droits des habitants, la gestion des ressources naturelles est alors conçue en fonction des caractéristiques uniques d'une zone à une échelle locale. En adoptant cette approche, la grande diversité de ce pays qu'est l'Indonésie ne sera pas perdue.

Les habitants du parc national de Lore Lindu en Indonésie sont bien placés pour établir des plans de zonage

par Ir Helmi

Chef

Section chargée de la conservation

Bureau du parc national de Lore Lindu

Jln Prof. Moh Yamin No 21
Indonésie

L'INDONÉSIE est un pays extrêmement varié qui compte plus de 13 000 îles. De Sabang jusqu'à la pointe occidentale de Sumatra, à Merauke, sur la frontière orientale de la Papouasie, son extension latitudinale est semblable à celle du continent australien. La diversité extraordinaire des traditions, coutumes et dialectes du pays est complétée par celle de ses espèces et de ses habitats. Il existe également d'innombrables exemples de l'interconnectivité de la diversité culturelle et biologique: par exemple, l'arbre que l'on appelle *sawo kecil* (*Manilkara kaukii*) a une importante signification religieuse pour les Javanais, tandis que les parades nuptiales de l'oiseau du paradis (*cendrawasih*) ont inspiré les danses des habitants de la province de Papouasie. De même, le biote est influencé par ses interactions avec les peuples depuis des milliers d'années, et ces interactions ont façonné l'Indonésie que nous connaissons de nos jours.

Mais l'Indonésie connaît actuellement un profond changement social, économique, culturel et politique. Sa population continue de s'accroître: elle se chiffre maintenant à environ 220 millions d'habitants et pourrait dépasser 300 millions vers le milieu du siècle. Les processus de croissance, de développement et de profond changement culturel, associés aux drames des récents événements politiques, se répercutent sur la dépendance réciproque de l'homme et de la nature, en les dissociant de plus en plus. C'est inquiétant car un saut dans le futur est difficile à faire lorsque les fondements sont fragiles. La perte de diversité biologique qui accompagne ces changements, si elle se poursuit, finira par appauvrir la nation.

Lore Lindu dans le centre du Sulawesi (Célèbes) est un de 34 parcs nationaux d'Indonésie; il couvre une superficie d'environ 218 000 hectares. Le patrimoine culturel de ce parc national est énorme. On y trouve de grands mégalithes qui datent au moins du 14^{ème} siècle de notre ère. En 2001, un inventaire des artefacts laissés par nos ancêtres a permis de recenser 431 objets dispersés à travers 39 sites autour du parc national; il en reste encore sûrement des milliers à découvrir.

Ces objets sont les 'témoins silencieux' du passé et renforcent la notion de lien entre le passé et le présent.

Un exemple en est l'*ike*, encore utilisé par les *ina-ina* (les femmes) pour confectionner des tissus en écorce. L'*ike* présente des caractères variables. L'*ike pehelai'i* est un instrument rudimentaire qui sert à découper rapidement l'écorce. L'*ike pekero* est moins grossier, tandis que l'*ike pebengka* porte des rainures en diagonale et est utilisé pour étirer le tissu confectionné. L'*ike pepaupu* est lisse, porte des rainures verticales et sert à la fin du procédé.

Les prélèvements de matière première pour la confection de tissus en écorce témoignent de la connaissance profonde que les habitants ont de leur milieu naturel. Ils utilisent les feuilles des arbres récoltables (*beringin*, *nunu*, *kate*—*Ficus* spp.— arbre à thé—*Artocarpus* spp. et *malo*—*Broussonetia* spp.) comme indicateurs: si les feuilles sont trop jeunes ou trop vieilles, l'écorce est fragile et difficile à séparer du fût. Mais lorsque les feuilles ont atteint le stade approprié, l'écorce est facile à récolter et les fibres sont aussi plus résistantes.

Zonage

La gestion du parc national est en cours, mais les progrès ont été lents. La loi nationale prescrit que le parc doit être géré selon un système de zonage qui prévoit une zone centrale, une zone d'exploitation et d'autres zones selon les besoins. Certaines lois précisent les droits des communautés *adat* (tribales/indigènes), et d'autres décrivent en détail les mécanismes de la participation des collectivités à la planification spatiale d'une zone. Et il existe de nombreux autres règlements de ce type.

Toutefois, lorsque la loi (*de jure*) se heurte à la réalité (*de facto*) à l'intérieur et autour du parc national de Lore Lindu, la situation est très différente. L'exploitation forestière continue à l'intérieur du parc et les forêts sont coupées pour faire place à des plantations de café et de cacao; les prélèvements anarchiques de rotang se poursuivent; les fleuves se fraient de nouveaux parcours; les inondations et les éboulements sont fréquents; les terres sont acquises et cédées illégalement; les habitants réclament que les bornes établies délimitant le parc soient déplacées; la population locale est grossie par la masse d'immigrés venus d'autres régions indonésiennes, ce qui augmente la demande de terres. Pourtant la vision qu'a l'autorité chargée du parc national de Lore Lindu tend à ce que la *gestion durable de Lore Lindu mène à la prospérité de la communauté*. La question est de savoir comment y parvenir dans la réalité.

Une approche participative

Le parc national de Lore Lindu est désigné 'aire protégée' dans le plan provincial d'aménagement du territoire du Sulawesi central, tandis que les villages contigus sont désignés 'aires d'agriculture'. Dans une approche 'vieux jeu' de la conservation, le parc national et le village sont perçus comme deux espaces adjacents mais qui ne se chevauchent pas. Cette perception n'est pas le reflet de la réalité.

A l'époque où le parc national a été créé en 1993, l'utilisation et la

